



OBSERVATOIRE DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES DE LA DÉMOGRAPHIE



Rapport n° 2 - Juillet 2016

L'Union européenne face aux migrations à l'horizon 2030

Cécile DÉSAUNAY, Olivier de FRANCE,
François de JOUVENEL, Alain PARANT, Michèle TRIBALAT

Un projet réalisé par Futuribles
et l'Institut de relations internationales
et stratégiques (IRIS) pour la Direction
générale des relations internationales
et de la stratégie (DGRIS)

futuribles
Veille, prospective, stratégie



AUTEURS

► Diplômée de Sciences Po Rennes, **Cécile Désaunay** est directrice d'études à Futuribles, principal centre français de réflexion et d'études prospectives sur le monde contemporain.

► Directeur de recherche à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques), **Olivier de France** est normalien, ancien élève de Sciences Po Paris et de l'université de Cambridge, où il a enseigné. Son travail porte sur les questions de défense et de sécurité ; l'Union européenne et son action extérieure, ses États membres et leurs politiques européenne, étrangère et de défense ; la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) et la PSDC (politique de sécurité et de défense commune) ; la gestion de crise et les relations Union européenne / Afrique subsaharienne ; les notions de puissance et de stratégie.

► Agrégé d'histoire, **François de Jouvenel** est directeur de Futuribles, principal centre français de réflexion et d'études prospectives sur le monde contemporain.

► Démographe, ancien chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), **Alain Parant** est membre du comité de rédaction de *Futuribles* et conseiller scientifique de Futuribles International.

► Démographe, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED) jusqu'en 2015, **Michèle Tribalat** travaille sur l'immigration étrangère depuis 1976 ; elle est à l'origine de la mise au point de concepts entrés dans la pratique statistique commune (immigrés / étrangers ; utilisation de la filiation pour l'étude par génération). Elle a estimé, à trois reprises, l'apport démographique de l'immigration et la population d'origine étrangère en France, et a étudié, en collaboration avec Bernard Aubry, l'évolution des concentrations ethniques et des voisinages de jeunes d'origine étrangère.

Les auteurs remercient **Samuel Carcanague** (IRIS) pour sa contribution à ce rapport.

SOMMAIRE

Introduction	7
La crise migratoire actuelle, un test pour l'Union européenne	7
Enjeux géopolitiques et sécuritaires des migrations	10
Dynamiques démographiques dans l'UE	12
État des lieux	12
Une fécondité structurellement basse	13
Hausse des espérances de vie et vieillissement	14
Un rôle important de l'immigration dans les évolutions démographiques	15
Les perspectives de population d'Eurostat dans l'UE	17
Les projections démographiques, un outil politique	17
Les hypothèses d'EUROPOP2013	18
Anticipations démographiques de la Commission d'après EUROPOP2013	19
Prospective des flux migratoires	22
Potentiel de migrations issues des pays d'Europe hors UE	22
Tendances démographiques	22
Tendances géopolitiques et économiques	24
Synthèse	26
Potentiel de migrations issues du Proche et Moyen-Orient, et de l'AfPak	26
Tendances démographiques	26
Tendances géopolitiques et économiques	29
Synthèse	31
Potentiel de migrations issues d'Afrique du Nord	31
Tendances démographiques	31
Tendances géopolitiques et économiques	32
Synthèse	35
Potentiel de migrations issues d'Afrique subsaharienne	36
Tendances démographiques	36
Tendances géopolitiques et économiques	38
Synthèse	42
Enjeux sociopolitiques des migrations en Europe	43
Les <i>diasporas</i> en Europe	43
Tendances lourdes à l'horizon 2030	43
Émergence	46
Incertitudes majeures	46
Synthèse	47
Évolution des opinions publiques sur l'immigration en Europe	47
Tendances lourdes à l'horizon 2030	47
Incertitude	50
Synthèse	50
Annexe	51

La politique migratoire de l'UE et des pays européens	51
Tendances lourdes à l'horizon 2030	51
Émergence	54
Incertitudes majeures	55
Synthèse	57
Conclusion	58
Messages clefs	58
Typologie des situations dans lesquelles l'armée française pourrait se trouver impliquée à l'horizon 2030	60
Conclusion	62

ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Graphique 1. Premières demandes d'asile par mois dans l'UE-28 entre janvier 2012 et mai 2016	7
Graphique 2. Rapports de dépendance jeunesse (0-14 ans/15-64 ans), vieillesse (65 ans ou plus/15-64 ans), total ([0-14 ans + 65 ans ou plus]/15-64 ans) au sein de l'UE-28, 1950-2015	14
Graphique 3. Population observée et projetée sous le seul effet du mouvement naturel dans six pays d'immigration de l'UE (Pays-Bas, Allemagne, France, Autriche, Danemark et Belgique) (moins de 80 ans), au 1 ^{er} janvier 2007	16
Graphique 4. Évolution projetée de la population de 2014 à 2030 dans l'UE, en Allemagne, en France et en Pologne	20
Graphique 5. Évolution du rapport de dépendance dans l'UE dans les quatre scénarios d'Eurostat	21
Graphique 6. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en Europe orientale, en Turquie, dans les Balkans hors UE et dans le Caucase	22
Graphique 7. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en Europe orientale, en Turquie, dans les Balkans hors UE et dans le Caucase	23
Graphique 8. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, au Proche et Moyen-Orient, dans la péninsule arabique et en AfPak	27
Graphique 9. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, au Proche et Moyen-Orient, dans la péninsule arabique et en AfPak	27
Graphique 10. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie)	31
Graphique 11. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie)	32
Graphique 12. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, dans la Corne de l'Afrique, la région du lac Tchad et en Afrique de l'Ouest	36
Graphique 13. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, dans la Corne de l'Afrique, la région du lac Tchad et en Afrique de l'Ouest	36
Graphique 14. Projections d'évolution des personnes d'âge actif 2010-2050, en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et aux États-Unis	39
Graphique 15. Localisation résidentielle des émigrants ouest-africains	42

Graphique 16. Proportion de personnes jugeant l'immigration comme l'un des deux principaux problèmes qu'ont à affronter l'Europe, leur pays et eux-mêmes dans leur vie personnelle (UE-28, Suède, Autriche, Allemagne, Hongrie et Royaume-Uni)	51
Graphique 17. Premières demandes d'asile mensuelles dans les principaux pays receveurs de l'UE-28 en 2015	54
Tableau 1. Flux d'immigrants étrangers selon qu'ils proviennent ou non des pays de l'UE-28	12
Tableau 2. Proportion de personnes nées en dehors de l'UE-28 dans les 28 pays de l'UE en 2014 (%)	15
Tableau 3. Proportion (en %) de population d'origine étrangère sur deux générations en 2011 dans neuf pays de l'UE selon la définition adoptée	17
Tableau 4. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées, en Europe orientale, en Turquie, dans les Balkans hors UE et dans le Caucase	23
Tableau 5. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetés en 2030 selon deux variantes contrastées, au Proche et Moyen-Orient, dans la péninsule arabique et en AfPak	28
Tableau 6. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées, en Afrique du Nord	32
Tableau 7. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées, dans la Corne de l'Afrique, la région du lac Tchad et en Afrique de l'Ouest	37
Tableau 8. Principales populations d'origine étrangère provenant de pays n'appartenant pas à l'UE dans quelques pays de l'UE-28	44

ENCADRÉS

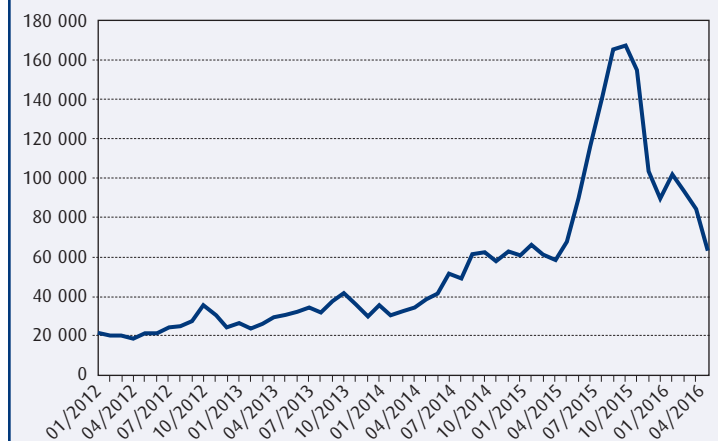
Glossaire des migrations	8
Quatre scénarios de migrations causées par des chocs géopolitiques	10
Harmonisation incomplète des données sur les migrations dans l'UE	12
Statistiques sur les populations d'origine étrangère	45

Introduction

La crise migratoire actuelle, un test pour l'Union européenne

L'Europe fait face aujourd'hui à des flux migratoires massifs et à une croissance très forte des entrées illégales, notamment du fait de l'afflux de réfugiés. En 2015, la région a reçu 1,3 million de demandes d'asile, contre 563 000 l'année précédente. Le total des demandes d'asile dans les pays de l'UE (Union européenne) a plus que doublé en un an ¹. Dans quelle mesure cette crise migratoire préfigure-t-elle le paysage migratoire de l'Union européenne à l'horizon 2030 ? Cette note propose une analyse prospective transverse sur ce sujet, qui sera complétée par des notes ultérieures dans le cadre de l'Observatoire.

Graphique 1. Premières demandes d'asile par mois dans l'UE-28 entre janvier 2012 et mai 2016



Source : Eurostat.

Cette crise a pris l'Union européenne tout à fait par surprise. Le cabinet du président du Conseil européen, Donald Tusk, ne comptait par exemple aucun conseiller en charge des migrations à sa prise de fonction en 2014. De même, les défis migratoires ne figuraient qu'à la marge dans le programme de Jean-Claude Juncker lors de sa nomination à la tête de la Commission européenne. Les événements ont forcé l'UE à s'adapter pour développer une nouvelle approche de l'immigration et redéfinir ses priorités par rapport aux politiques d'intégration, pour répondre aux besoins immédiats de la crise et à la gestion des migrations à long terme.

Mais, malgré toutes les solutions proposées, une réponse unifiée et la mise en œuvre de ces propositions restent difficiles à exécuter en raison de la résistance exprimée dans la politique intérieure de plusieurs pays européens. En l'absence d'approche commune entre les pays, cette réponse s'est faite lentement et de façon relativement désordonnée. Enfin, les solutions proposées par Bruxelles, même lorsqu'elles ont été adoptées, ne sont pour l'heure que rarement mises en œuvre par les États membres.

Or, cette crise migratoire a valeur de test pour l'Union européenne, car les migrations internationales devraient constituer un enjeu géopolitique et sécuritaire majeur dans les prochaines décennies ².

1. MPI (Migration Policy Institute), « Asylum Applications in the EU/EFTA by Country, 2008-2016 », base de données MPI, 2016. URL : <http://www.migrationpolicy.org/programs/data-hub/charts/asylum-applications-euefta-country-2008-2015>

2. DGRIS (Direction générale des relations internationales et de la stratégie), *Horizons stratégiques*, Paris : DGRIS, 2016. URL : <http://www.defense.gouv.fr/dgris/reflexion-strategique/prospective-de-defense/horizons-strategiques>. Consulté le 18 juillet 2016.

GLOSSAIRE DES MIGRATIONS

• **Un migrant** est une personne qui fixe sa résidence dans un endroit donné (généralement un pays) autre que celui dans lequel il avait sa résidence habituelle auparavant, et ce pendant un certain temps (au moins 12 mois, généralement). Un migrant peut être :

— **un immigrant**, c'est-à-dire une personne qui vient ou revient de l'étranger pour établir sa résidence dans un pays donné pendant un certain temps, après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre pays.

— **un émigrant**, c'est-à-dire une personne qui quitte son pays de résidence habituelle pour s'établir effectivement dans un autre pays.

• **Le solde migratoire** correspond à la différence entre l'immigration et l'émigration survenues dans une zone géographique donnée pendant une année donnée. Il est positif lorsque les immigrants sont plus nombreux que les émigrants, et négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants.

• **L'asile** est une forme de protection donnée par un État sur son territoire, qui repose sur le principe de non-refoulement et sur les droits des réfugiés reconnus sur le plan national ou international. Ce statut est accordé à une personne qui n'est pas en mesure de rechercher une protection dans son pays de nationalité et / ou de résidence, notamment par crainte d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

• **Un demandeur d'asile** est une personne ayant déposé une demande de protection internationale ou ayant été incluse dans une telle demande en tant que membre de la famille au cours de la période de référence.

• Le statut de **réfugié** peut être accordé à une personne qui, compte tenu d'une peur légitime d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou d'appartenance à un groupe social particulier, a quitté son pays de nationalité et ne peut pas ou ne veut pas bénéficier de la protection de ce pays. Ce statut est garanti par la convention de Genève du 28 juillet 1951.

• Le bénéfice de **la protection subsidiaire** peut aussi être accordé à une personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié, mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir une atteinte grave (peine de mort, torture, traitements inhumains ou dégradants).

• Chiffres clefs

En 2013, 3,4 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'UE-28, et au moins 2,8 millions d'émigrants auraient quitté le territoire d'un de ces États. Ces chiffres ne disent rien des flux migratoires vers / depuis l'Union européenne prise dans son ensemble, puisqu'ils incluent également les mouvements entre les différents États membres de l'Union.

Parmi ces 3,4 millions d'immigrants, Eurostat estime qu'il y avait 1,4 million de citoyens de pays tiers, 1,2 million de personnes ayant la nationalité d'un État membre de l'Union autre que celui dans lequel elles ont immigré, quelque 830 000 personnes qui ont migré vers un État membre de l'Union dont elles avaient la nationalité (par exemple, des ressortissants nationaux rentrant au pays ou nés à l'étranger) et environ 6 100 apatrides. ■

Sources : glossaire Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr ; et OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) : <https://ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/le-statut-de-refugie>. Consultés le 18 juillet 2016.

Plusieurs déterminants contribuent en effet à l'attractivité migratoire de l'Union européenne :

1) Les déterminants démographiques

Selon différentes études, depuis 1960, l'immigration en Europe a permis de compenser ou de ralentir un phénomène de déclin démographique naturel (les naissances étant inférieures aux décès). À l'avenir, compte tenu du vieillissement et de taux de fécondité particulièrement bas dans certains pays, l'apport migratoire sera plus que jamais déterminant pour le dynamisme démographique de l'UE. La Commission européenne, suite à des projections commandées à Eurostat³, anticipe un déclin démographique auquel elle ne voit qu'un seul remède, l'immigration.

2) Les déterminants géographiques

L'Europe est entourée de l'environnement le plus instable de la planète : les violences, guerres civiles ou les conditions politiques précaires amènent les populations civiles à fuir leur pays à la recherche de meilleures conditions de travail et d'un niveau de vie supérieur en Europe. Les crises politiques au Moyen-Orient et dans la région du Sahel sont l'une des causes principales de cet afflux migratoire précipité vers l'Europe. Les Syriens fuyant la guerre civile de leur pays constituent le groupe le plus important de migrants. Mais la violence et le chômage en Afghanistan et en Irak, les abus en Érythrée, ainsi que la pauvreté au Niger, au Pakistan, en Somalie, au Soudan et au Kosovo, conduisent également les populations à chercher de nouvelles vies ailleurs⁴. Les migrants qui se sont déclarés⁵ syriens, irakiens ou afghans ont représenté près de 80 % de ceux qui ont atteint l'Europe par bateau en 2015⁶.

3) Les déterminants géopolitiques

Les phénomènes migratoires ont également des causes géopolitiques et sécuritaires. Une dégradation de la situation sécuritaire d'un pays ou d'une région, à travers l'éclatement d'un conflit ou la déstabilisation d'un régime, par exemple, provoque la plupart du temps des migrations de différentes natures. Cela étant, le simple facteur géopolitique et sécuritaire suffit rarement à expliquer à lui seul des phénomènes de migration, en particulier extrarégionales.

3. LANZIERI Giampaolo, « Fewer, Older and Multicultural ? Projections of the EU Populations by Foreign/National Background », *Eurostat Methodologies and Working Papers*, 2011. URL : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5850217/KS-RA-11-019-EN.PDF>. Consulté le 18 juillet 2016.

4. « Migrant Crisis: Migration to Europe Explained in Seven Charts », *BBC News*, 4 mars 2016. URL : <http://www.bbc.com/news/world-europe-34131911>. Consulté le 18 juillet 2016.

5. Les déclarations de nationalité sont jugées peu fiables par Frontex en raison de fausses déclarations ou de papiers d'identification frauduleux.

6. Données Frontex.

QUATRE SCÉNARIOS DE MIGRATIONS CAUSÉES PAR DES CHOCS GÉOPOLITIQUES

Deux chercheurs, Martin Ruhs et Nicolas Van Hear, ont identifié quatre scénarios majeurs de migrations suite à un « choc géopolitique ». Ces scénarios ne sont pas exclusifs et peuvent donc se cumuler ou se succéder : 1) déplacement interne au sein du pays ; 2) migration dans un pays voisin ; 3) migration dans un pays à haut revenu (Union européenne, États-Unis) ; 4) migration transitoire dans un pays voisin dans le but d'atteindre un pays à haut revenu.

Le cas syrien illustre ces différents cas de figure. Au commencement du conflit, des déplacements internes entre zone loyaliste et zones rebelles eurent lieu, pour fuir la répression du régime syrien et les combats urbains. Depuis, de nombreux Syriens ont migré dans les pays voisins, comme le Liban, la Jordanie ou la Turquie, en attendant de revenir. D'autres ont tenté directement de rejoindre un pays à haut revenu qui leur accorderait l'asile (Union européenne, États-Unis, Canada, Australie...), tandis que beaucoup transitent actuellement par la Turquie mais aussi par la Libye, voire l'Algérie et le Maroc, pour atteindre les frontières de l'Union européenne.

Lors d'une même crise, selon les groupes d'individus touchés, les objectifs et destinations de ces migrations ne seront pas les mêmes. Ainsi, les migrants présents dans le pays en crise (étudiants, travailleurs) tenteront soit de revenir dans leur pays, aggravant parfois une situation sociale déjà précaire et y provoquant indirectement de l'émigration, soit de rejoindre un pays à plus haut revenu. L'exemple libyen est ici particulièrement parlant puisque, suite à la chute du régime de Kadhafi, de nombreux migrants originaires d'Afrique subsaharienne ont dû repartir chez eux ou rejoindre les filières migratoires vers l'Europe. Ils constituent d'ailleurs la majorité des migrants en provenance de Libye. ■

Source : RUHS Martin et VAN HEAR Nicolas, « Irregular Migration as a Response to Geopolitical Shocks: the Long-term Effects of Short-term Policies », *EUI Forum*, European University Institute, novembre 2014. URL : <http://www.eui.eu/Documents/RSCAS/PapersLampedusa/FORUM-RuhsVanHearFinal.pdf>. Consulté le 18 juillet 2016.

Enjeux géopolitiques et sécuritaires des migrations

Les migrants constituent désormais une catégorie d'acteurs internationaux qu'il s'agit, pour les forces armées européennes, de prendre en compte dans leurs réflexions stratégiques, opérationnelles et tactiques. Face à la croissance des flux et à la diversification des profils des migrants, des stratégies proactives deviennent nécessaires, qui peuvent viser à orienter, limiter voire empêcher les migrations.

Par ailleurs, la présence d'une *diaspora* importante dans un pays peut contribuer, à terme, à modifier la cartographie et la hiérarchie de ses intérêts stratégiques. La présence pérenne d'une communauté dans un pays « hôte » implique ainsi des liens économiques, culturels et humains avec le pays d'origine, qui irriguent ensuite les politiques étrangères respectives. Cette influence mutuelle sera renforcée par les nouvelles technologies d'information et de communication, qui permettront à ces *diasporas* de conserver davantage de liens avec leur pays d'origine. L'exemple des États-Unis illustre également dans quelle mesure les différents *lobbies* « diasporiques » possèdent certains leviers d'influence dans la politique nationale, notamment au

Congrès. Ce phénomène est toutefois conditionné par l'intégration relative des migrants dans la vie citoyenne (droit de vote, représentation politique), ce qui, dans les sociétés européennes et particulièrement la France, prendra probablement du temps.

Au niveau opérationnel, les forces armées pourraient se voir impliquer dans la gestion des flux migratoires aux frontières de l'UE mais aussi sur le territoire européen. De nombreux trafics (êtres humains, faux papiers, drogues, armes) profitent des filières clandestines structurées pour se développer, parfois aux dépens des migrants eux-mêmes. Se pose alors la question de l'intervention des forces armées pour des missions qui relèvent du domaine davantage de la sécurité que de la défense. Les réflexions en cours sur le continuum sécurité-défense s'appliquent ainsi au contrôle des frontières. Au niveau tactique, les outils technologiques (biométrie, technologies duales) avec lesquels se feraient ces interventions posent des questions économiques, juridiques et éthiques. Il s'agirait d'y apporter des réponses coordonnées au sein de l'UE.

* * * *

Les tendances actuelles poussent à une croissance des migrations internationales. Les volumes, les directions, les modalités de ces migrations à venir restent cependant très mal cernés, de même que leurs implications dans les domaines géopolitiques et sécuritaires. Cette note ne prétend pas prédire ce que seront les migrations d'ici 2030, mais elle propose des données et des réflexions sur ce qui pourrait advenir. L'objectif est de procurer au ministère de la Défense des matériaux utiles à une réflexion stratégique sur les enjeux des migrations vers les pays de l'Union européenne. Elle a été réalisée par des démographes et des géopolitologues en suivant une démarche de réflexion prospective qui a visé à fournir des matériaux de compréhension des dynamiques en cours en les ancrant dans une dynamique temporelle longue.

Cette note présente d'abord un état des lieux des dynamiques démographiques de l'Union européenne et leurs perspectives à l'horizon 2030. Une deuxième partie propose une analyse prospective du potentiel migratoire de quatre grandes régions dans le voisinage de l'Union européenne. La troisième partie analyse les principaux enjeux sociopolitiques liés aux migrations en Europe. Une partie conclusive présente les messages clés de la note et propose à la réflexion différentes configurations à fort impact potentiel pour le ministère de la Défense.

Dynamiques démographiques dans l'UE

État des lieux

Au 1^{er} janvier 2016, l'Union européenne comptait 510 millions d'habitants. Elle enregistre une faible croissance démographique, qui tient majoritairement à un solde migratoire positif.

HARMONISATION INCOMPLÈTE DES DONNÉES SUR LES MIGRATIONS DANS L'UE

Le règlement CE/862/2007¹ a fixé les règles d'harmonisation des statistiques sur les migrations à l'intérieur de l'Union européenne. Celles-ci se fondent sur les recommandations des Nations unies. Dans chaque pays de l'UE, devraient ainsi être considérés comme immigrants les individus qui y établissent leur résidence habituelle pendant une période atteignant ou supposée atteindre au moins 12 mois. Les émigrants sont également définis sur la base d'une même durée de séjour.

Les pays de l'UE n'appliquent toujours pas tous cette définition. Ceux qui disposent de registres de population sont mieux préparés à élaborer des données selon la définition commune (Danemark, Pays-Bas, Suède, Allemagne...), avec cependant des registres qui fonctionnent plus ou moins bien. L'Allemagne, qui ne met pas de limitation à la durée de séjour, fournit à Eurostat, de ce fait, un chiffre (885 000 en 2014) bien inférieur à celui publié par l'Office allemand de la statistique, Destatis (1,3 million). D'autres pays se fondent sur des registres d'étrangers ou des fichiers de titres de séjour. Ainsi, en France, le fichier AGDREF

Tableau 1. Flux d'immigrants étrangers selon qu'ils proviennent ou non des pays de l'UE-28 (en milliers)

	Hors UE	UE	Total		Hors UE	UE	Total
Allemagne	372,4	415,9	790,2	Finlande	13,6	9,5	23,1
Royaume-Uni	287,1	263,6	550,7	Luxembourg	4,4	16,5	21,0
Espagne	164,4	100,0	264,5	Danemark	24,5	23,8	19,0
Italie	180,3	68,1	248,4	Bulgarie	15,3	1,4	17,0
France	130,2	83,5	213,7	Roumanie	10,9	1,2	12,1
Pays-Bas	47,8	58,4	107,8	Slovénie	8,0	3,3	11,3
Autriche	39,4	67,0	106,9	Portugal	5,9	3,4	9,3
Belgique	41,3	64,6	105,9	Chypre	4,0	3,7	7,8
Suède	70,7	28,1	105,6	Malte	2,7	4,4	7,1
Pologne	67,0	27,2	94,3	Croatie	3,5	2,3	5,8
Irlande	28,7	26,2	55,0	Lituanie	4,1	0,7	4,8
Grèce	13,5	16,0	29,5	Lettonie	3,5	0,9	4,4
Hongrie	15,5	10,5	26,0	Slovaquie	0,4	2,0	2,4
Rép. tchèque	9,4	14,8	24,1	Estonie	1,2	0,2	1,3
Total	1569,7	1317,2	2886,9				

Note : le total n'est pas toujours égal à la somme des immigrants hors UE et UE en raison des arrondis et des non déclarations de nationalité. Source : Eurostat.

1. Règlement du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale. URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:0029:FR:PDF>

(Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) du ministère de l'Intérieur a été, et reste encore en interne, une source d'élaboration de statistiques sur les flux d'immigrants d'après la durée des titres de séjour délivrés. Très récemment, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a utilisé les enquêtes annuelles de recensement pour estimer les flux migratoires (entrées et sorties) qu'il communique à Eurostat ². Le Royaume-Uni estime les flux migratoires à partir de son enquête aux frontières (*International Passenger Survey*), enrichie par d'autres sources. Les données sur les flux sont donc obtenues de diverses manières à l'intérieur de l'UE.

Sur le site d'Eurostat, même pour les années les plus récentes, 2014 par exemple, certaines cases du tableau sur les flux d'immigrants par pays sont vides. Il en va de même pour les tableaux sur les flux d'émigration ou les soldes migratoires. Eurostat a néanmoins publié un tableau complet des immigrants pour les 28 pays de l'UE en 2014 (tableau 1 ci-contre) ³. Figurent en bordure les données absentes sur le site, dont certaines semblent tirées des statistiques nationales. C'est le cas pour le Royaume-Uni, qui applique les recommandations des Nations unies. ■

2. BRUTEL Chantal, « L'analyse des flux migratoires en France de 2006 à 2013 », *INSEE Analyses*, n° 22, octobre 2015. URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ia22. Consulté le 18 juillet 2016.

3. EUROSTAT, « Migration and Migrant Population Statistics », 2016. URL : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics

Une fécondité structurellement basse

L'UE est caractérisée par une fécondité basse depuis très longtemps, avec un passage de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) ⁷ en dessous du niveau de remplacement des générations (autour de 2,05 enfants par femme) au début des années 1970 en Europe de l'Ouest et du Nord, un peu plus tard dans l'Europe du Sud et l'Europe de l'Est. La fécondité qui avait, dans un premier temps, baissé à tous les âges des femmes, a désormais atteint des niveaux très bas aux âges jeunes. Si une remontée des taux s'observe après 30 ans dans beaucoup de pays, elle n'est toutefois pas suffisante pour que la récupération soit totale. En 2014, l'ICF n'est que de 1,6 en moyenne dans l'UE, et il ne dépasse 1,9 que dans deux pays, la France et l'Irlande. Il est globalement plus élevé dans les pays scandinaves et les pays de l'Ouest non germanophones que dans les autres. Il est inférieur à 1,4 enfant au Portugal, en Slovaquie, en Espagne et en Pologne. L'âge moyen à la maternité a beaucoup augmenté : aujourd'hui, dans l'UE-28, il est de 30,4 ans, avec un maximum de 31,8 ans en Espagne et un minimum de 27,3 ans en Bulgarie.

L'avenir de la fécondité dans l'UE est incertain et il différera très vraisemblablement selon les pays. Ron Lesthaeghe et Iñaki Permanyer ont isolé un certain nombre de facteurs pouvant expliquer les performances européennes en matière de fécondité ⁸. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui sont en cause dans chacun des pays. Trois

7. Nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés.

8. LESTHAEGHE Ron et PERMANYER Iñaki, « European Sub-Replacement Fertility: Trapped or Recovering? », *Population Studies Center Research Report*, n° 14-822, juin 2014, université du Michigan. URL : http://www.vub.ac.be/demography/wp-content/uploads/2016/02/rr14-822_eu_fert.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

d'entre eux (faible implication des hommes dans la sphère domestique, manque de moyens consacrés aux infrastructures préscolaires et chômage des jeunes élevé) expliquent assez bien la situation des pays du Sud et anciennement communistes. Il faut y ajouter une mise en couple très tardive dans les pays méditerranéens. En revanche, en Allemagne et en Autriche, c'est surtout l'inadéquation du système s'appliquant à la petite enfance et des horaires scolaires qui freinerait la fécondité. Les femmes se retrouvent en effet face à un choix binaire : s'occuper des enfants ou travailler. Des évolutions dans ce domaine pourraient donc permettre de relancer la fécondité en Allemagne et en Autriche. Mais les pays du Sud et de l'Est pourraient avoir du mal à lutter contre leur problème culturel et les difficultés économiques pour permettre une remontée de la fécondité.

Hausse des espérances de vie et vieillissement

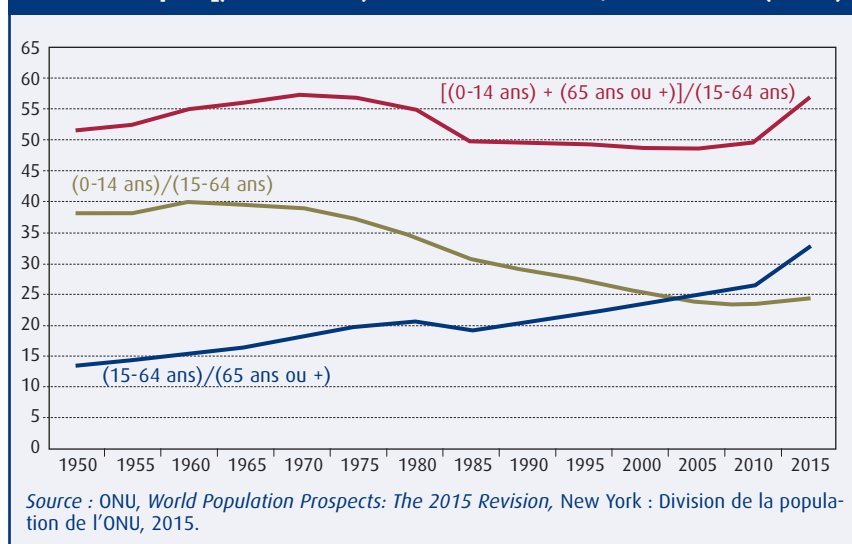
Le déclin de la fécondité est allé de pair avec un allongement substantiel des espérances de vie, même si d'importants écarts subsistent entre hommes et femmes, et entre pays.

En 2014, dans l'UE-28, l'espérance de vie à la naissance s'élevait, en moyenne, à 78,1 ans pour les hommes (la fourchette variant de 69 ans pour les Lettons et les Lituanais à quelque 81 ans pour les Italiens et les Chypriotes) et à 83,6 ans pour les femmes (de moins de 79 ans pour les Bulgares et les Roumaines, à 86 ans pour les Italiennes et les Espagnoles). À 60 ans, les espérances de vie avoisinaient en moyenne 22 ans pour les hommes et 26 ans pour les femmes.

Dans l'UE-28, aujourd'hui, les 60 ans ou plus sont proportionnellement les plus nombreux à bénéficier des avancées dans la lutte contre la maladie et la mort. Mais il n'est pas certain que ces progrès joueront autant à l'avenir, ce qui pourrait avoir des impacts importants sur l'ampleur exacte du vieillissement.

Depuis 1960, la population de l'UE-28 âgée de moins de 15 ans a diminué d'un quart (passant de 105 à 78 millions) quand celle des 65 ans ou plus a été multipliée par 2,6

Graphique 2. Rapports de dépendance jeunesse (0-14 ans/15-64 ans), vieillesse (65 ans ou plus/15-64 ans), total [(0-14 ans + 65 ans ou plus)/15-64 ans] au sein de l'UE-28, 1950-2015 (en %)



(passant de 40 millions à 105 millions). Proportionnellement presque trois fois plus nombreux que les 65 ans ou plus lors de la signature du traité de Rome, en 1957, les 0-14 ans pèsent 25 % de moins qu'eux en 2015. L'Allemagne est le pays où la proportion de jeunes est la plus faible (12,9 %), juste devant l'Italie. À l'autre extrême figurent l'Irlande

(21,8 %) et la France (18,5 %), les deux pays à fécondité très proche du niveau garantissant le strict remplacement des générations.

Dans l'UE-28 dans son ensemble, on observe, depuis les années 2000, une croissance des rapports de dépendance (jeunesse, vieillesse et les deux cumulés) qui traduit une accélération du vieillissement (graphique 2).

Un rôle important de l'immigration dans les évolutions démographiques

En raison d'un vieillissement marqué au sommet de la pyramide des âges et d'une fécondité basse, l'UE devra compter de moins en moins sur son solde naturel (naissances moins décès) pour accroître sa population, ou tout au moins la maintenir. En 2014, le solde naturel de l'UE n'était que faiblement positif (+ 191 000), grâce à la bonne tenue de la natalité de la France et de la Grande-Bretagne, dont les naissances représentent près du tiers des naissances totales de l'UE. L'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Italie connaissent un solde naturel négatif depuis plus de 20 ans. L'Allemagne et l'Italie totalisent près de 30 % des décès de l'UE-28. En 2015, le solde naturel de l'UE-28 a été négatif (- 135 000).

Ces bilans naturels négatifs ont été obtenus en dépit d'une immigration importante dans certains pays européens, immigration qui a contribué à la natalité, dans une proportion difficile à connaître. Le solde naturel aurait été encore plus négatif sans elle, toutes choses égales par ailleurs. Sans constituer une mesure de la contribution à la natalité allemande, nous savons qu'en 2014, 35 % des moins de cinq ans résidant en Allemagne étaient d'origine étrangère⁹. En France, l'immigration étrangère depuis 1960 a contribué à 27 % des naissances en 2010¹⁰.

Eurostat publie, pour les 28 pays membres, des données sur le pays de naissance qui donnent une idée de l'immigration étrangère en provenance de pays hors de l'UE, aux nationaux nés à l'étranger près (tableau 2). C'est le Luxembourg et la Suède qui ont la plus forte proportion de population née à l'étranger : un peu plus de 11 % (en excluant les cas particuliers de certains pays de l'Est), suivis par l'Autriche et toute une série de pays de l'Europe occidentale, dont la France (pays traditionnel d'immigration) et l'Espagne (où l'immigration étrangère est plus récente). L'Allemagne vient juste derrière avec 7,6 %. L'Italie et le Portugal, où l'immigration est récente, comptent un peu plus de 6 % de personnes nées en dehors de l'UE. En revanche, les anciens pays du bloc de

Tableau 2. Proportion de personnes nées en dehors de l'UE-28 dans les 28 pays de l'UE en 2014 (%)

Pays	2014	Pays	2014
Estonie	13,7	Allemagne	7,6
Lettonie	11,9	Danemark	6,9
Croatie	11,6	Irlande	6,6
Luxembourg	11,2	Italie	6,6
Suède	11,1	Portugal	6,1
Autriche	9,3	Malte	5,2
Pays-Bas	8,7	Lituanie	4,0
France	8,6	Finlande	3,7
Belgique	8,5	Rép. tchèque	2,4
Espagne	8,4	Hongrie	1,7
Grèce	8,3	Bulgarie	1,1
Slovénie	8,2	Pologne	1,0
Royaume-Uni	8,2	Roumanie	0,8
Chypre	8,2	Slovaquie	0,5

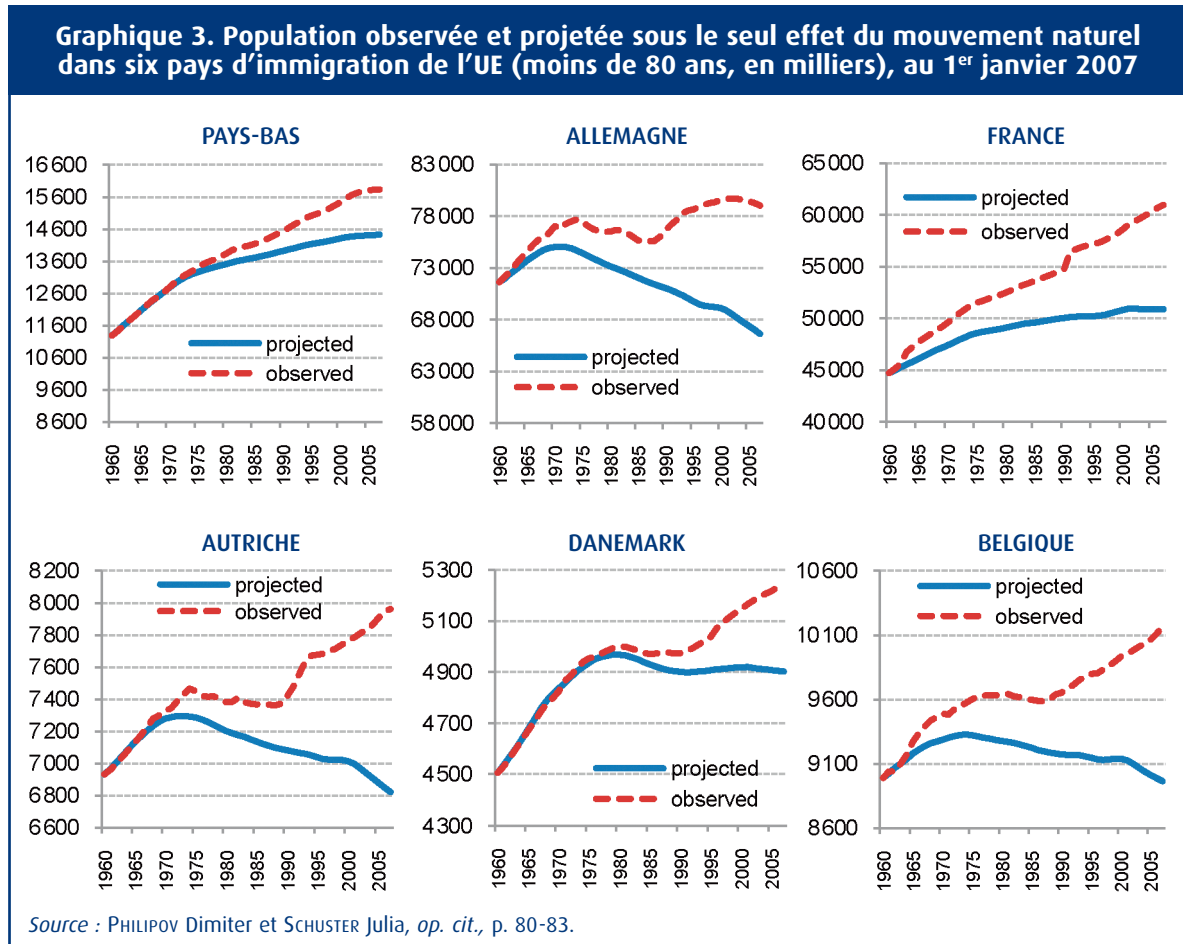
Source : Eurostat.

9. Données du recensement 2014 de Destatis. URL : <https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/Bevoelkerung/MigrationIntegration/Migrationshintergrund2010220147004.html>

10. TRIBALAT Michèle, « Apport démographique de l'immigration étrangère depuis 1960 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 44, n° 2, 2015. URL : <https://www.erudit.org/revue/cqd/2015/v44/n2/1035952ar.pdf>. Consulté le 18 juillet 2016.

l'Est ont connu une faible immigration depuis leur émancipation, mais bien plutôt une émigration.

Dimiter Philipov et Julia Schuster ont simulé, rétrospectivement, ce qu'aurait été la population de moins de 80 ans dans quelques pays de l'UE en 2007 sans migration depuis 1960 (graphique 3)¹¹.



Seuls la France et les Pays-Bas auraient vu leur population continuer d'augmenter jusqu'en 2007 ; ils compteraient, respectivement, 10 millions et 1,4 million d'habitants âgés de moins de 80 ans en moins (soit 17 % et 9 % de leur population). Il aurait manqué 12,4 millions d'habitants en Allemagne (16 %) 1,1 million en Autriche (13 %) et 1,2 million en Belgique (12 %). Dans ces trois pays, la population de moins de 80 ans aurait baissé continûment depuis le milieu des années 1970. Au Danemark, où la population aurait perdu 346 000 habitants (7 %), au lieu de croître, la population de moins de 80 ans s'y serait stabilisée à partir de la fin des années 1980.

Nombre de ces pays ont déjà une population d'origine étrangère importante, mais difficile à évaluer parce que chaque pays pratique une définition particulière et

11. PHILIPPOV Dimiter et SCHUSTER Julia, « Effect of Migration on Population Size and Age Composition in Europe », *European Demographic Research Papers*, 2010. URL : http://www.oew.ac.at/fileadmin/subsites/Institute/VID/PDF/Publications/EDRP/edrp_2010_02.pdf. Consulté le 18 juillet 2016. Pour certains pays, la projection rétrospective a commencé plus tard : 1968 pour l'Italie et la Suède, 1971 pour l'Espagne et 1973 pour le Royaume-Uni. Ne seront présentés que les résultats pour les projections rétrospectives depuis 1960.

Tableau 3. Proportion (en %) de population d'origine étrangère sur deux générations en 2011 dans neuf pays de l'UE selon la définition adoptée

	Définition suédoise élargie	Définition suédoise étroite	Définition néerlandaise	Définition danoise	Définition allemande élargie	Définition belge	Définition française	Définition anglaise
Suède	26,0	19,1						
France	24,7		24,0				19,2	
Autriche		18,7						
Pays-Bas			21,1					
Danemark				10,1				
Allemagne					20,1*			
Angleterre-Galles								19,5
Angleterre								20,2
Belgique (2010)						24,2		

*Estimation des auteurs.
 Source : calculs de Michèle Tribalat d'après l'enquête Famille et logements 2011 et les recensements de l'INSEE, et données des instituts nationaux de statistique.

qu'Eurostat ne dispose pas de données harmonisées. Sans entrer ici dans le détail des définitions (voir la partie sur les *diasporas*), il est possible de situer quelques pays les uns par rapport aux autres, de proche en proche, en 2011. Pour un certain nombre de pays, la population d'origine étrangère avoisine ou dépasse les 20 %. En 2011, c'est environ un habitant sur quatre en Suède et en France, et probablement en Autriche dans une définition élargie (personnes nées à l'étranger ou nées dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger). Les flux des dernières années ont très certainement fait prendre de l'avance à la Suède et à l'Autriche, et ce sera bientôt le cas de l'Allemagne, sur la France.

L'immigration est donc déjà un fait démographique massif pour de nombreux pays de l'UE. La faible dynamique naturelle de nombre de pays inquiète la Commission, qui a fait réaliser des projections de population d'origine étrangère à Eurostat, en réalité une étude hybride mélangeant apport démographique et population d'origine étrangère¹². Elle anticipe un déclin démographique auquel elle ne voit qu'un seul remède, l'immigration.

Les perspectives de population d'Eurostat dans l'UE

Les projections démographiques, un outil politique

Les instituts nationaux de statistique réalisent régulièrement des projections de population. C'est aussi le cas d'organismes tels que l'International Institute for Applied System Analysis (IIASA)¹³ et les Nations unies, qui élaborent des projections mondiales par grandes régions et par pays¹⁴. Mais l'institut de statistique de l'UE (Euro-

12. LANZIERI Giampaolo, *op. cit.* L'apport démographique de l'immigration étrangère permet de connaître le nombre d'habitants qu'aurait eu un pays en l'absence d'immigration étrangère. La population d'origine étrangère cherche à saisir la population immigrée ou d'ascendance immigrée ; en France, il s'agit du nombre de personnes immigrées ou dont au moins un parent est immigré.

13. Projections réalisées avec l'aide de l'outil du centre Wittgenstein. URL : <http://www.wittgensteincentre.org/dataexplorer/>

14. *World Population Prospects*. URL : <https://esa.un.org/unpd/wpp/>

stat) produit, lui aussi, des projections de population pour les États membres¹⁵. Globalement, la projection de population d'Eurostat à l'horizon 2030 pour l'UE-28 se trouve à peu près équidistante de celle de l'IIASA et des Nations unies, pour leur scénario central, à plus ou moins 1,9 % de croissance. Nous retiendrons, dans ce qui suit, les projections d'Eurostat, car c'est sur elles que se fondent les propositions de la Commission.

Les projections de population réalisées par Eurostat sont un outil politique. Destinées à éclairer l'avenir démographique de l'UE, elles s'articulent sur des hypothèses convenues décrivant des avensirs lissés de toute rupture et n'induisant aucune tourmente politique. L'accent mis sur la variante centrale (que, de manière abusive, on qualifie de scénario) ne tient pas à sa plus grande probabilité de survenance mais à l'évolution anticipée, implicitement posée comme le futur le plus souhaitable, un futur qui, en démographie comme dans d'autres domaines, est forcément de convergence. Les autres variantes envisagées sont globales, valant pour l'ensemble des pays de l'UE et, le plus souvent, déduites par application d'un *ratio* à l'une des hypothèses de la variante principale. Les projections les plus récentes d'Eurostat, EUROPOP2013, en donnent un bon exemple.

Les hypothèses d'EUROPOP2013

Les deux hypothèses de fécondité (principale et fécondité basse) sont des hypothèses de convergence. La logique de convergence est purement mécanique, idéologique. Aucun scénario contrasté selon les grandes régions de l'UE n'a été envisagé alors que celles-ci ne sont pas toutes susceptibles de tendre démographiquement vers un même objectif¹⁶. Quand la fécondité baisse, elle ne baisse pas dans tous les pays ni pour tous de la même façon, mais tous les pays se dirigent vers un point de convergence à très long terme. Ainsi, dans les deux hypothèses, le rapport de l'ICF le plus élevé (France) à l'ICF le plus faible (Portugal) évolue de concert et passe de 1,59 à 1,30 entre 2013 et 2060 (1,45 en 2030). Dans l'hypothèse principale, la fécondité de la France baisse légèrement tandis que celle du Portugal augmente significativement. Dans l'hypothèse fécondité basse, la France voit sa fécondité baisser à un niveau jamais atteint sauf à la fin de la Première Guerre mondiale (1,58 en 2060 contre 2,01 en 2013) tandis que celle du Portugal ne diminue que très peu (1,28 à 1,21). L'hypothèse principale est conduite jusqu'en 2080, alors que l'hypothèse fécondité basse ne l'est que jusqu'en 2060, assimilable, sans doute, à une hypothèse de l'impossible pour les statisticiens d'Eurostat.

Les différences de mortalité sont censées se réduire avec le temps. Deux hypothèses de mortalité ont été retenues : une hypothèse principale et une hypothèse dite d'espérance de vie haute, dans laquelle l'espérance de vie à la naissance gagne deux ans de plus d'ici 2060. Là encore, l'hypothèse espérance de vie haute n'a pas été poursuivie jusqu'en 2080. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes suédois et les hommes lituaniens passe de 11,7 ans à 4,7 ans dans les deux hypothèses.

Les hypothèses migratoires non nulles convergent, elles aussi, à très long terme, vers zéro. EUROPOP2013 comporte trois hypothèses : pas de migrations, hypothèse prin-

15. URL : http://ec.europa.eu/eurostat/data/database?node_code=proj

16. LESTHAEGHE Ron et PERMANYER Iñaki, *op. cit.*

cipale et migrations basses. Dans l'hypothèse principale, le mouvement de convergence envisagé est plus tardif que celui programmé antérieurement dans les projections de 2008, en raison des soldes migratoires négatifs expérimentés pendant la crise par certains pays comme l'Espagne. La convergence ne commence désormais qu'en 2050, après une sorte de récupération. L'hypothèse migrations basses consiste à retenir 80 % des soldes précédents¹⁷ et n'est conduite que jusqu'en 2060. L'hypothèse sans migrations permet de mesurer, très approximativement, l'apport démographique des migrations. Les déficits migratoires anticipés pour l'Espagne et pour l'Irlande se révèlent supérieurs à ceux enregistrés au cours des dernières années. De même, les estimations proposées par Eurostat pour le solde migratoire du Royaume-Uni (qui est positif) sont inférieures aux données nationales aujourd'hui connues en début de projection, elles-mêmes contestées pour sous-enregistrement¹⁸.

Par ailleurs, c'est un solde migratoire global qui est projeté. Il mélange les migrations des nationaux et des étrangers. Dans nombre de pays (y compris la France), le solde migratoire est négatif pour les nationaux et positif pour les étrangers, entraînant une compensation plus ou moins complète.

Eurostat n'envisage pas d'hypothèse de fécondité différentielle en fonction de l'origine, indétectable dans les projections, tant dans la base de départ que dans les hypothèses. L'apport démographique des migrations s'en trouve sous-estimé par construction. Les variantes par rapport à l'hypothèse principale sont examinées une par une, toutes choses égales par ailleurs, par rapport à l'hypothèse principale. Ainsi, on ne sait pas quel pourrait être l'effet d'une hypothèse de baisse de la fécondité conjuguée à un solde migratoire nul par exemple.

À l'horizon 2030, l'évolution prévue concernant la fécondité ne joue guère sur les effectifs de personnes âgées de 15 ans ou plus, contrairement aux hypothèses touchant à la mortalité et aux migrations.

Anticipations démographiques de la Commission d'après EUROPOP2013

Le solde naturel de l'UE a été négatif en 2015. Sans migrations (zéro entrée et zéro sortie), il ne suffit donc plus à maintenir la population de l'UE. En 2030, on compterait 1,2 million de décès de plus que de naissances. Contribueraient particulièrement à ce déclin l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Pologne, tandis que la France, le Royaume-Uni et l'Irlande seraient les trois principaux contributeurs positifs. En à peine plus de 15 ans, l'UE-28 perdrait 770 000 naissances, soit pratiquement l'équivalent de la natalité de la France en 2030. Il naîtrait alors près de 235 000 enfants de plus en France qu'en Allemagne. L'UE perdrait 8,4 millions d'habitants entre 2015 et 2030. Cette dépression démographique toucherait notamment l'Allemagne (- 5 millions), l'Autriche, les pays anciennement sous domination soviétique (- 4 millions) et ceux du sud de l'Europe (Italie : 2,9 millions ; Espagne : 1,4 million). Mais le reste de l'UE grossirait d'un peu plus de 6 millions, dont 5 millions apportés à parts égales

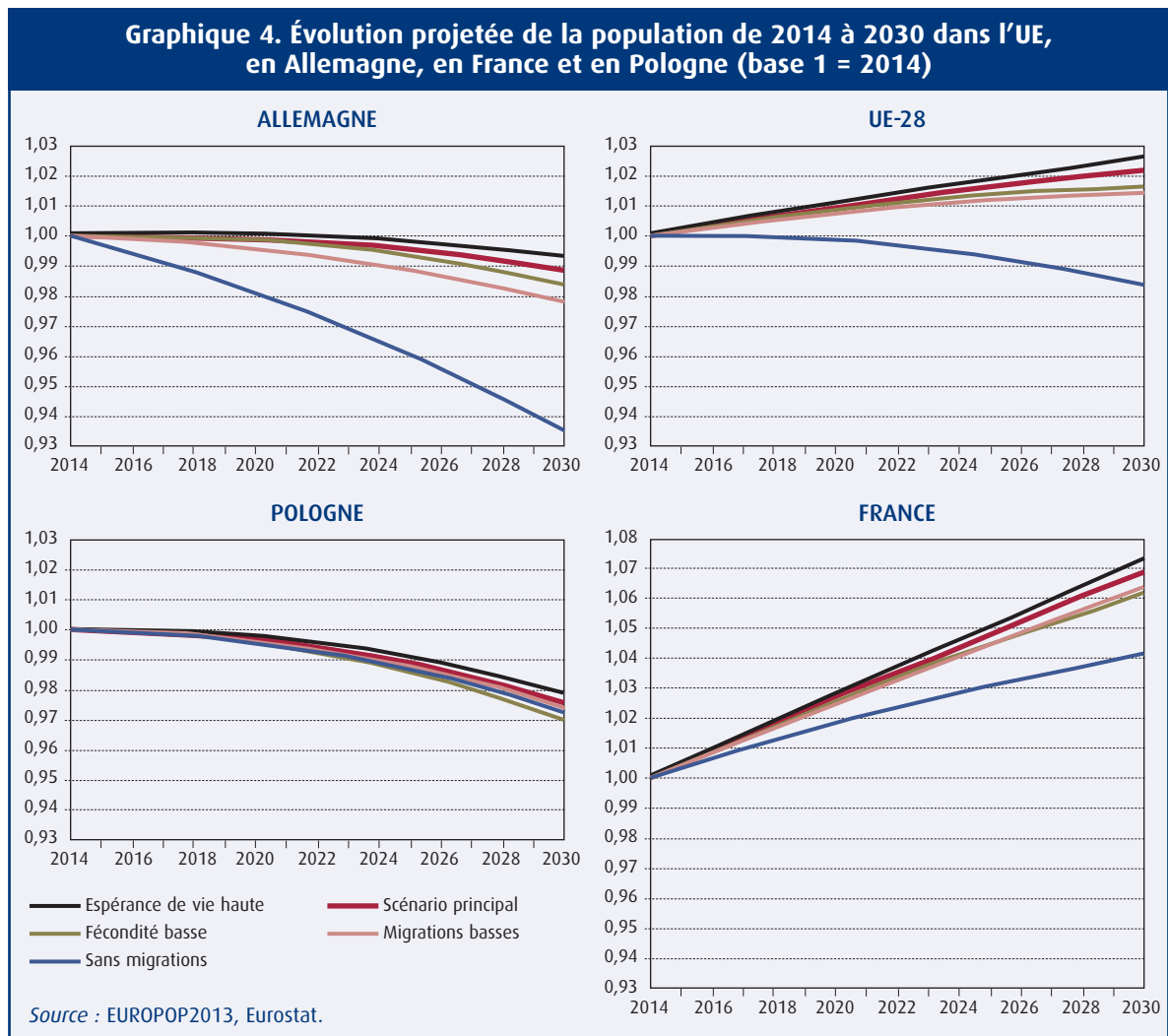
17. Les soldes migratoires 2013, en principe observés, ne correspondent en rien à ceux publiés par Eurostat.

18. ROWLEY Tom, « The Missing Million: Are We Undercounting Britain's Immigrants? », *The Telegraph*, 11 mai 2016. URL : <http://www.telegraph.co.uk/news/2016/05/11/the-missing-million-are-we-undercounting-britains-immigrants/>. Consulté le 18 juillet 2016.

par la France et le Royaume-Uni. Sans le Royaume-Uni, à 27 pays, l'UE perdrait près de 11 millions d'habitants d'ici 2030 en l'absence de migrations.

Toutes les autres hypothèses avec migrations permettent à la population de l'UE de continuer à croître de 1,4 % à 2,6 % en une quinzaine d'années. Ces migrations améliorent le solde naturel de l'UE et des pays d'immigration, même s'il reste négatif dans l'UE (- 725 000 en 2030 selon l'hypothèse migratoire principale) et dans les pays en déclin. Mais l'Allemagne verrait son nombre de naissances diminuer très peu et la France serait le plus gros contributeur à la natalité européenne. L'apport démographique en naissances d'une quinzaine d'années de migrations serait, au mieux (hypothèse principale), de près de 10 % dans l'ensemble de l'UE, mais de 26 % en Autriche, 26 % en Italie, 23 % en Suède, 14 % en Allemagne et 11 % au Royaume-Uni. Pour rappel, ces projections sous-estiment le rôle de l'immigration étrangère du fait du raisonnement sur des soldes, qui mélange les soldes migratoires des nationaux et des étrangers, et de l'absence de prise en compte de la fécondité différentielle.

L'apport démographique des migrations sur l'ensemble de la population, dans le scénario principal, serait de 19,5 millions, soit 3,8 % de la population. Pour les pays en déclin démographique, l'apport de l'immigration se révèle cependant encore insuffisant (graphique 4).

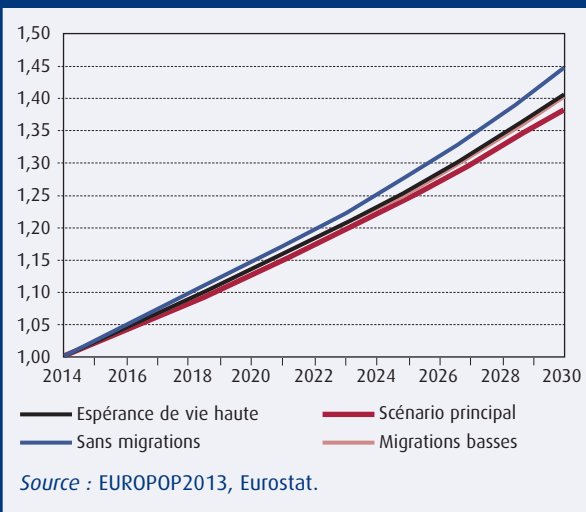


Pour les grands pays d'immigration, comme pour l'ensemble de l'UE, ce sont les hypothèses migratoires qui font vraiment la différence d'ici 2030. C'est pourquoi la Commission européenne est si favorable à l'immigration étrangère pour soutenir la démographie.

C'est d'autant plus vrai lorsqu'elle examine les indicateurs de structure par âge construits par Eurostat. Dans tous les cas de figure examinés par Eurostat, la population d'âge actif (15-64 ans) est appelée à baisser : de 9 % en l'absence de migrations, de 5 % d'après les hypothèses migratoires du scénario principal et de 6 % dans le scénario migrations basses. Le nombre d'actifs fondrait donc de 17 à 31 millions selon les hypothèses retenues. Dans le meilleur des cas, l'Allemagne perdrait 11 % de sa population d'âge actif ; dans le pire (sans migrations), 17 %. Dans l'hypothèse principale, la population d'âge actif se maintiendrait en France et augmenterait légèrement au Royaume-Uni. Mais, dans les deux pays, elle régresserait de 3 % en l'absence de migrations.

Comme la population âgée de 65 ans ou plus est appelée à augmenter, le rapport de dépendance vieillesse de l'UE devrait lui aussi s'accroître considérablement et passer de 28,2 % en 2014 à 39 % (hypothèse principale) ou 40,8 % en l'absence de migrations en 2030. L'espérance de vie haute, si elle est un facteur d'augmentation de la population, pèse sur le rapport de dépendance. La tendance à la hausse de ce rapport, dans tous les cas, est plus remarquable que les petites variations imputables aux différentes hypothèses (graphique 5). Sans migrations, en Allemagne, ce rapport frôlerait les 50 % alors qu'il ne serait que de 29 % en Irlande (40 % en France et 36 % au Royaume-Uni). Selon l'hypothèse principale, il serait encore voisin de 47 % en Allemagne, mais de 30 % en Irlande, de 39 % en France et seulement de 35 % au Royaume-Uni. La France pâtit d'un solde migratoire faible qui ne dit pas grand-chose de l'immigration étrangère dans le pays. Le solde migratoire positif résultant des flux d'étrangers est en grande partie compensé par un solde négatif des nationaux.

Graphique 5. Évolution du rapport de dépendance dans l'UE dans les quatre scénarios d'Eurostat (base 1 = 2014)



Ces anticipations négatives d'Eurostat expliquent la politique de la Commission européenne, très favorable à l'immigration étrangère comme moyen de limiter le déclin démographique de l'UE. La démographie est un élément de la puissance économique et de la puissance tout court. Les pays qui devraient logiquement suivre le plus volontiers cette politique pro-immigration sont ceux où le risque de déclin et de vieillissement est le plus marqué : l'Allemagne, l'Autriche, les pays anciennement communistes et l'Europe du Sud.

Prospective des flux migratoires

Potentiel de migrations issues des pays d'Europe hors UE

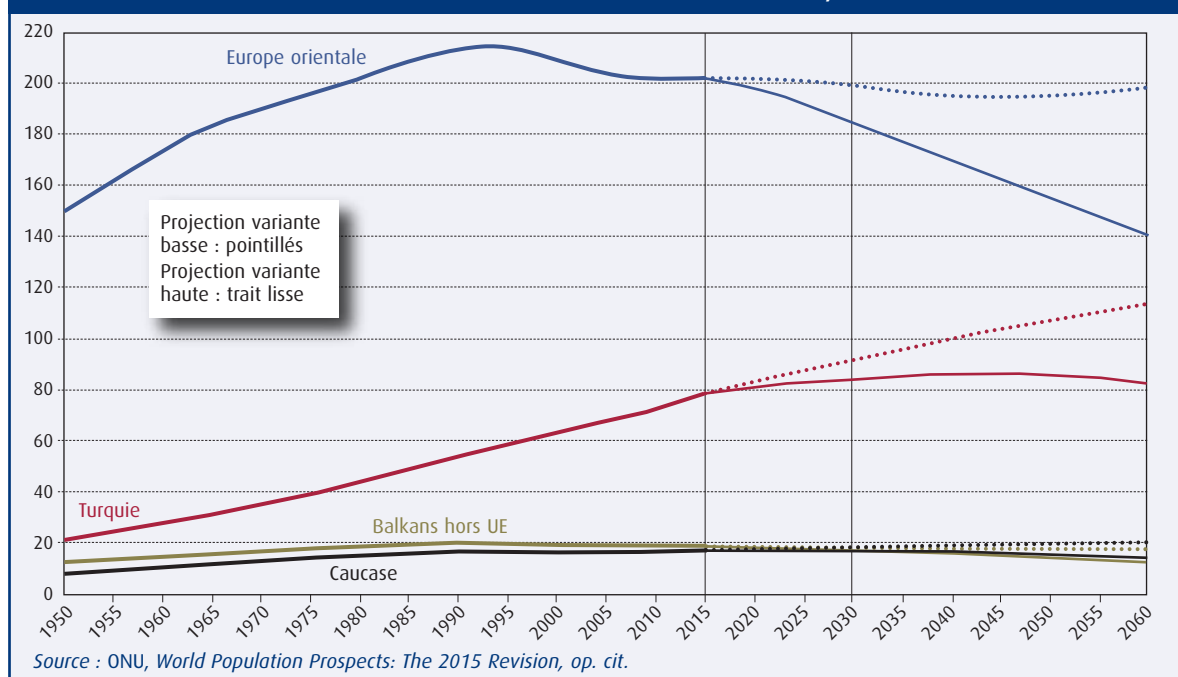
Tendances démographiques

L'espace européen non communautaire considéré ici englobe cinq États des Balkans (Albanie, Ancienne république yougoslave de Macédoine / ARYM, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie), quatre États d'Europe orientale (Biélorussie, république de Moldavie, fédération de Russie, Ukraine), la Turquie et trois États du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie).

Dans cet ensemble, globalement caractérisé par une fécondité basse, un calendrier relativement tardif de la mortalité et un vieillissement démographique déjà bien prononcé, la Turquie se démarque incontestablement. À l'horizon 2030, même dans l'hypothèse d'une fécondité fortement déclinante, sa population devrait néanmoins croître de quelque 7 % et approcher 85 millions d'habitants, l'effectif des 15-34 ans (tous déjà nés en 2015 et constituant l'essentiel de la population potentiellement migrante) se maintenant proche de 26 millions. Au même horizon, même dans l'hypothèse d'une très vive remontée de sa fécondité, la population de la fédération de Russie se maintient à peine à 144 millions, le nombre des 15-34 ans étant réduit de 9 millions (de 40 à 31 millions).

La *diaspora* turque, bien implantée dans plusieurs pays de l'UE (Allemagne, France, Autriche, Benelux), en renforce l'attrait pour des compatriotes tentés par la mobilité. Et, telle qu'elle paraît devoir se maintenir, la vitalité démographique turque pourrait constituer un aiguillon, tout particulièrement en cas de mise en place du compromis avec l'UE sur le maintien en Turquie des réfugiés syriens en échange de visas facilités pour les nationaux.

Graphique 6. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Les *diasporas* balkaniques sont également très présentes dans l'UE (comme en atteste l'ampleur des remises aux pays d'origine), mais les foyers émetteurs sont peu peuplés et, de surcroît, en déclin démographique. Peu nombreux seront donc les ressortissants de ces pays candidats à l'émigration vers l'UE, en tout cas pour de longues durées ;

Graphique 7. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées (en millions)

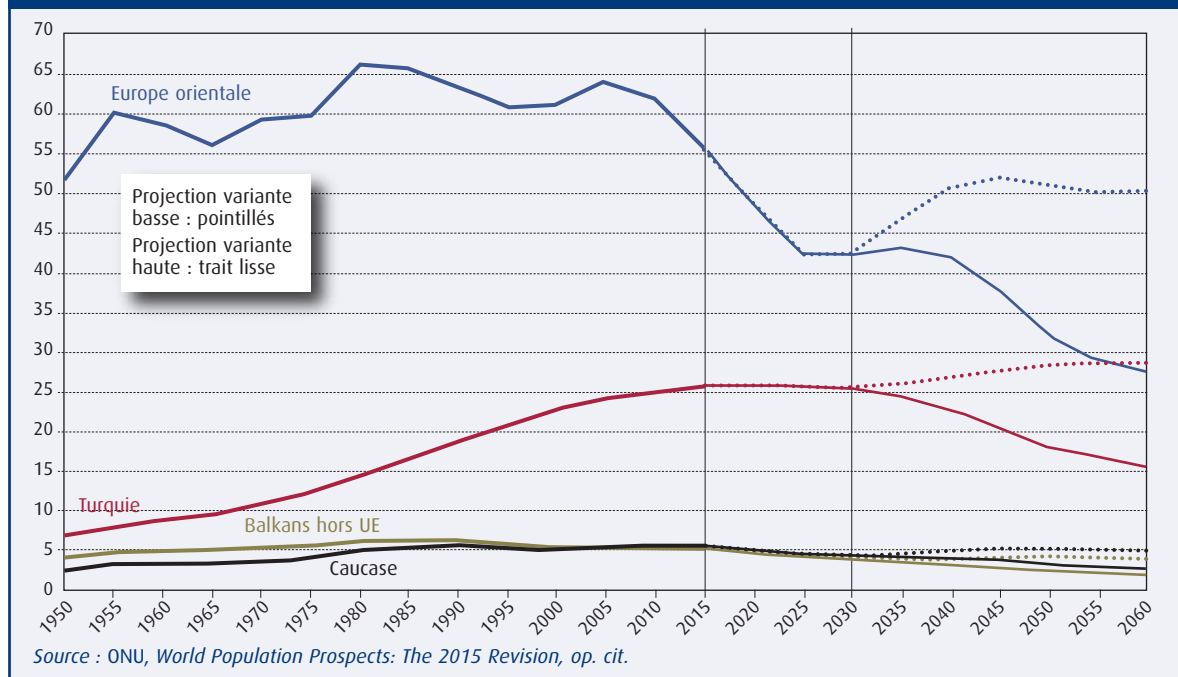


Tableau 4. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées

	Taux de migration nette 2010-2015	Population 2015						Population 2030								
		Totale	15-34	Proportions (en %)			15-34	Variante basse				Variante haute				
				0-14	15-34	65 +		Totale	Proportion (%)			Totale	Proportion (%)			
				0-14	15-34	65 +			0-14	15-34	65 +		0-14	15-34	65 +	
Balkans hors UE																
Albanie	-6,3	2 897	935	18,5	32,3	12,4	727	2 834	15,2	25,6	20,4	3 073	21,8	23,6	18,8	
ARY Macédoine	-0,5	2 078	608	17,0	29,3	12,3	480	1 999	12,6	24,0	18,9	2 158	19,1	22,3	17,6	
Bosnie-et-Herzégovine	-0,1	3 810	1 037	13,5	27,2	15,4	728	3 454	8,8	21,1	24,8	3 713	15,1	19,6	23,0	
Monténégro	-0,8	626	174	18,7	27,8	13,6	155	595	12,8	26,1	20,1	641	19,1	24,2	18,7	
Serbie	-2,2	8 851	2 288	16,3	25,8	17,1	1 923	7 979	12,3	24,1	21,6	8 583	18,5	22,4	20,1	
Total Balkans hors UE	-	18 262	5 042	16,2	27,6	15,3	4 014	16 860	12,1	23,8	21,7	18 169	18,4	22,1	20,1	
Europe orientale																
Biélorussie	2,5	9 496	2 610	16,1	27,5	14,0	1 961	8 650	13,4	22,7	20,2	9 305	19,5	21,1	18,7	
République de Moldavie	-0,5	4 069	1 359	15,7	33,4	10,0	855	3 680	10,1	23,2	17,8	3 998	17,3	21,4	16,4	
Fédération de Russie	1,6	143 457	39 787	16,8	27,7	13,4	30 739	133 585	14,2	23,0	19,6	143 720	19,1	26,3	17,9	
Ukraine	0,9	44 824	12 127	14,9	27,1	15,3	8 659	39 416	12,3	22,0	20,6	42 369	18,4	20,4	19,2	
Total Europe orientale	-	201 845	55 882	16,3	27,7	13,8	42 213	185 331	13,6	22,8	19,8	199 391	19,7	21,1	24,0	
Turquie	5,3	78 666	25 822	25,7	32,8	7,5	25 607	84 134	17,1	30,4	12,6	91 300	23,6	28,0	11,6	
Caucase																
Arménie	-0,7	3 018	972	18,4	32,2	10,8	692	2 872	12,7	24,1	19,5	3 113	19,5	22,2	18,0	
Azerbaïdjan	-0,3	9 754	3 450	21,9	35,4	5,6	2 768	10 340	17,8	26,8	13,0	11 114	23,5	24,9	12,1	
Géorgie	-14,4	4 000	1 167	17,3	29,2	14,0	868	3 729	14,3	23,3	19,6	4 008	20,3	21,7	18,3	
Total Caucase	-	16 771	5 589	20,2	33,3	8,6	4 328	16 941	16,2	25,5	15,5	18 234	22,1	23,7	14,4	
Total Europe hors UE	-	315 545	92 336	18,8	29,3	12,0	76 162	303 267	14,7	25,1	17,7	327 094	20,8	23,3	16,4	

Note : le taux de migration nette est le rapport du nombre de migrants nets pour 1 000 habitants. Les personnes âgées de 15 ans ou plus en 2030 étant toutes déjà nées en 2015, et les variantes basse et haute des perspectives s'articulant sur les mêmes hypothèses de mortalité et de mobilité internationale, les effectifs de 15-34 ans en 2030 sont identiques dans les deux variantes.

Source : ONU, *World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.*

à l'inverse, le contexte socioéconomique de ces pays étant relativement déprimé (comparativement, par exemple, à celui de la Turquie) et susceptible de le demeurer, des migrations professionnelles de courte durée ne sont pas à exclure. S'ils ne peuvent, en eux-mêmes, constituer d'importants réservoirs de migrants potentiels vers l'UE, les États balkaniques peuvent toutefois le devenir, en raison de leur situation géographique, par l'afflux massif de migrants en provenance de contrées plus lointaines (la route des Balkans).

Comptant en son sein la fédération de Russie et l'Ukraine, l'Europe orientale est aujourd'hui plus de deux fois plus peuplée que la Turquie. Elle ne paraît pas cependant constituer un foyer d'émigration aussi important en raison, d'une part, d'une moindre vitalité démographique et, d'autre part, de la faible propension des ressortissants de ces pays à l'émigration de longue durée vers l'UE.

Tendances géopolitiques et économiques

Europe orientale et Russie

L'Europe orientale et la Russie entrent dans une phase de déclin de leur force de travail (et plus généralement de leur population) et auront probablement besoin d'avoir recours à la migration dans les décennies à venir. D'ici 2050, les 15-34 ans vont diminuer massivement en Biélorussie, Bulgarie, Moldavie, Roumanie et Ukraine (voir *supra* la partie sur les tendances démographiques)¹⁹. Les autorités s'en émeuvent publiquement. Le président biélorusse est allé jusqu'à déclarer son pays en « crise sécuritaire démographique²⁰ ». La poussée démographique ne participera donc pas à de potentielles migrations en provenance de ces pays et à destination de l'Europe.

Il est toutefois possible qu'une crise politique et / ou économique intervienne à moyen terme en Biélorussie ou en Russie (ou qu'elle s'aggrave en Ukraine, dans l'ensemble du pays), qui fasse brutalement baisser le niveau de vie et de sécurité, à l'instar de ce qui s'est passé dans les années 1990. Dans ce cas, l'occurrence d'un flux migratoire important venu de l'Est est possible. Toutefois, il resterait probablement dans des proportions inférieures à ce que l'on observe aujourd'hui en Méditerranée. La désintégration politique de l'URSS n'a pas donné lieu à une émigration massive vers l'Europe de l'Ouest ; le récent conflit entre la fédération de Russie et l'Ukraine non plus.

Il est par ailleurs possible que les migrants déjà présents en Russie en provenance du Caucase et d'Asie centrale (pays à la démographie dynamique) puissent, en cas de crise, être tentés de migrer vers l'Union européenne. Notons que pour le moment, les mouvements migratoires directs vers l'UE en provenance d'Asie centrale et du Caucase sont négligeables.

19. KOETTL Johannes, *Prospects for Management of Migration between Europe and the Middle East and North Africa*, Washington, D.C. : Banque mondiale, 2009. URL : http://siteresources.worldbank.org/INT/MENA/Resources/SF_background-2.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

20. LUTZ Wolfgang, *Emerging Population Issues in Eastern Europe and Central Asia*, New York : FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), 2010. URL : <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/bmsablon.pdf>. Consulté le 18 juillet 2016.

Balkans occidentaux

Les Balkans occidentaux constituent un territoire de transit pour les migrants extra-régionaux. Les migrants balkaniques tentant de passer illégalement les frontières de l'UE ne représentent fin 2015 que 2 % du total des migrants passant par cette « route »²¹. Fin 2014-début 2015, une crise migratoire avait frappé le Kosovo, d'où environ 130 000 à 180 000 personnes sont parties en quelques mois²², soit près de 10 % de la population. Le profil des migrants s'était sensiblement modifié par rapport aux vagues précédentes, puisque les candidats à l'exil possédaient des niveaux de formation plus élevés et parfois même un travail. L'absence de perspectives économiques et la corruption des élites sont en partie responsables de ce phénomène, en parallèle de facteurs plus pratiques, comme l'assouplissement des conditions de passage à la frontière avec la Serbie²³. Cette vague avait notamment ouvert la voie à la « route des Balkans ».

Si les perspectives socio-économiques n'évoluent pas, il se peut que le Kosovo connaisse d'autres vagues d'émigration, d'autant que les filières sont désormais bien structurées.

D'ici 2030, il est possible que la Serbie et le Monténégro aient accédé au statut d'État membre, même s'il faut souligner l'extrême prudence actuelle de l'UE en matière d'élargissement. Si tel était le cas, les deux pays devraient alors gérer une probable pression migratoire, notamment de la part de leurs voisins non membres de l'UE, en particulier s'ils étaient inclus dans l'espace Schengen. Ils pourraient ainsi devenir d'importants pays de transit, à l'instar de la Grèce, avec des capacités relativement réduites pour gérer un afflux massif de migrants.

Turquie

Malgré le conflit contre le PKK (le Parti des travailleurs du Kurdistan), qui conduit à des confrontations armées localisées et des attentats, et les fortes tensions qui traversent l'appareil d'État, ce dernier demeure efficient. De même, l'État turc réussit pour le moment à gérer la présence de deux à trois millions de Syriens sur son sol. Les indicateurs économiques sont encore positifs et les projections sont relativement bonnes (3,5 % de croissance par an jusqu'en 2018²⁴).

Cela étant, la polarisation croissante que subit la société turque sous l'influence de son président Recep Tayyip Erdogan, illustrée par la récente tentative de coup d'État et ses conséquences, pourrait mener à une crise politique grave. Si une telle crise prenait de l'ampleur et remettait en cause les fondements économiques et sécuritaires du pays, une part de la population turque pourrait choisir de rejoindre l'Europe, s'appuyant sur les réseaux de migration déjà en place à travers les Balkans, notamment, et privilégiant les pays à forte *diaspora* turque, comme l'Allemagne, l'Autriche, la

21. FRONTEx, *Western Balkans Annual Risk Analysis 2016*, Varsovie : Frontex, 2016. URL : http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/WB_ARA_2016.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

22. PERROT Odile, « La question migratoire vue du Kosovo », *P@ges Europe*, 29 juin 2016. URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/pe000030-la-question-migratoire-vue-du-kosovo-par-odile-perrot/article>. Consulté le 18 juillet 2016.

23. *Ibidem*.

24. Base de données de la Banque mondiale, http://data.worldbank.org/country/turkey#cp_gdp

France et le Benelux. Selon les statistiques de Frontex²⁵, de plus en plus de citoyens turcs profitent déjà du flot de migrants pour tenter d'entrer dans l'UE à travers la route des Balkans occidentaux. Le contrôle d'un tel flux pourra aussi être modifié par la mise en place de l'assouplissement du régime de visas pour les Turcs voyageant dans l'Union européenne.

Le conflit avec le PKK pourrait entraîner une polarisation de la société entre Turcs et Kurdes en général, ce qui mènerait éventuellement à une vague d'émigration kurde en Europe, facilitée par la présence ancienne de *diasporas* kurdes en Allemagne et en France notamment. Il faut toutefois remarquer que très peu de phénomènes racistes antikurdes ont été observés pour le moment et que l'insertion des Kurdes dans la vie citoyenne, et notamment dans le jeu politique, empêche une scission nette de la société entre populations turque et kurde²⁶.

Synthèse

Les pays d'Europe orientale (y compris la fédération de Russie) ne semblent pas présenter un potentiel migratoire important à l'horizon 2030, notamment du fait de leur faible dynamisme démographique. Néanmoins, certains pays pourraient continuer à être une source plus ou moins régulière de migrants, comme le Kosovo. Des crises politiques en fédération de Russie pourraient entraîner, par ricochet, des flux de migrants issus du Caucase. L'entrée éventuelle de la Serbie et du Monténégro dans l'Union européenne pourrait accroître la pression migratoire que connaissent ces deux pays. Mais, au total, l'attention doit surtout se porter sur la Turquie qui, dans la région considérée, constitue le principal foyer potentiel de migrations (démographie dynamique et risque de polarisation sociale et politique).

Potentiel de migrations issues du Proche et Moyen-Orient, et de l'AfPak

Tendances démographiques

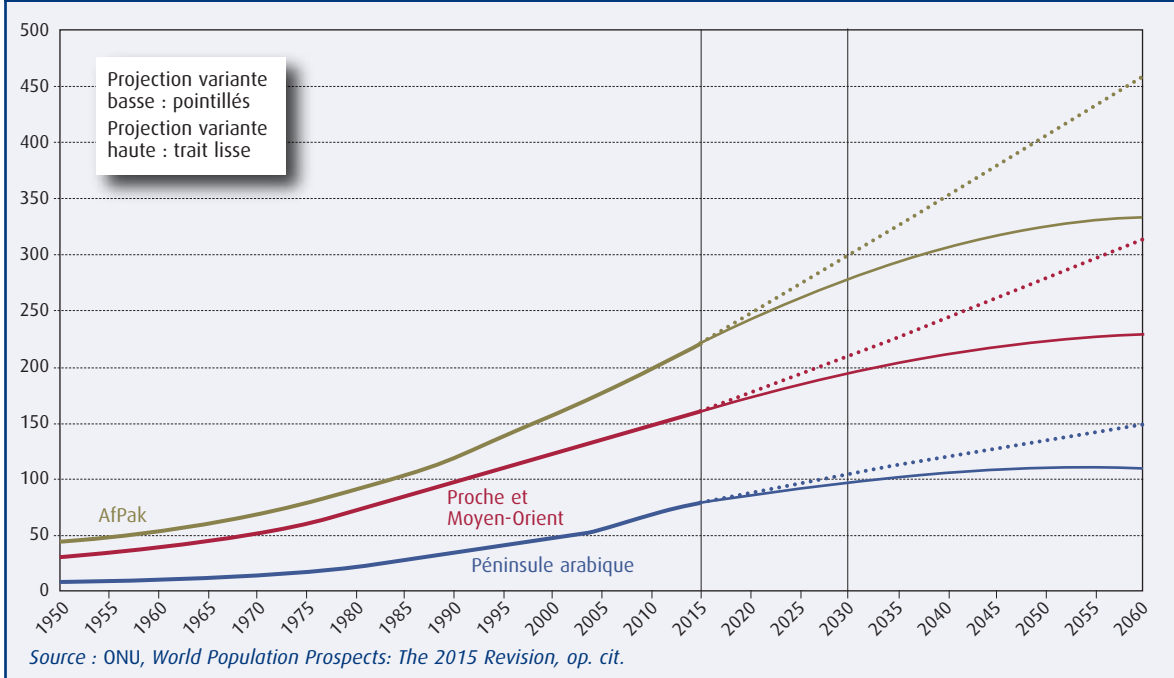
La région a été limitée, ici, à 16 pays : sept sous l'appellation Proche et Moyen-Orient (Territoires palestiniens, Irak, Israël, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, république islamique d'Iran), sept sous l'appellation péninsule arabique (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen) et deux sous l'appellation AfPak (Afghanistan, Pakistan).

À l'aune de sa seule dynamique démographique, ce groupe de pays présente un fort potentiel migratoire vers l'UE. Même dans l'hypothèse d'une fécondité fortement à la baisse de 2015 à 2030, la population augmente globalement de plus de 23 % (de 461 à 569 millions), seul le Liban connaissant un léger déclin. Pour les 15-34 ans, la croissance atteint, en moyenne, 16,6 % (de 168 à 196 millions) les pays de la péninsule arabique étant supposés connaître une croissance légèrement moins rapide de leur population totale (+ 22,5 %) et de leur population âgée de 15-34 ans (+ 13,7 %).

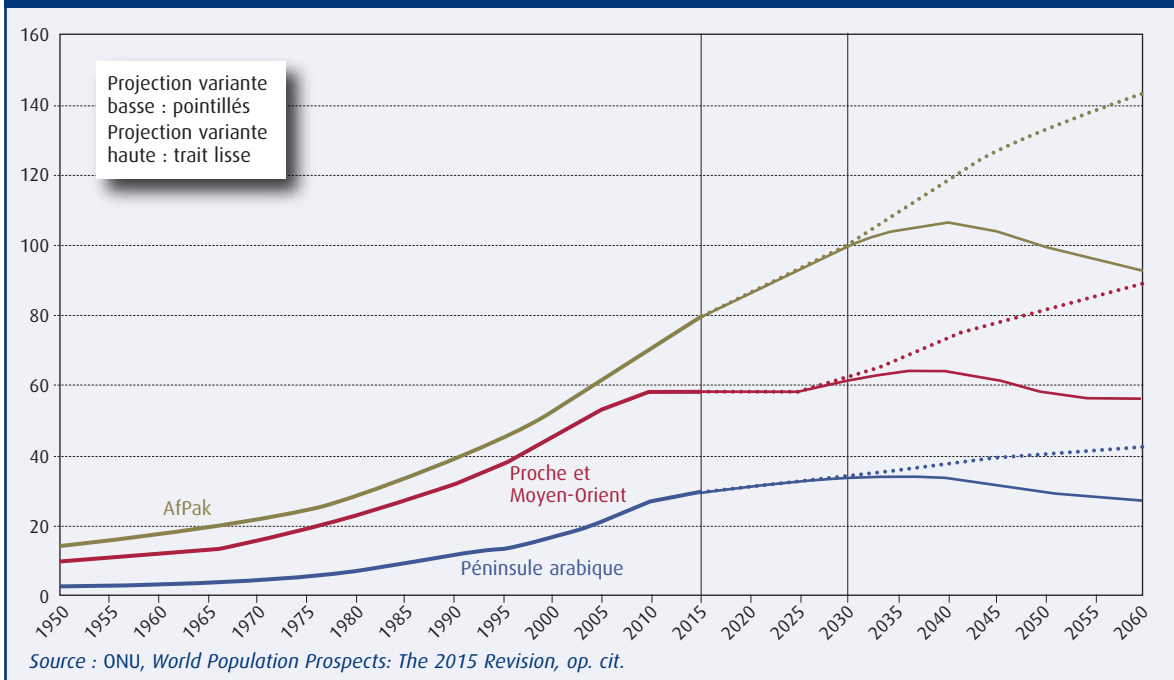
25. FRONTEx, *Western Balkans Quarterly*, 4^e trimestre, octobre-décembre 2015. URL : http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/WB_Q4_2015.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

26. Entretien avec Didier Billion, directeur adjoint de l'IRIS, le 20 juin 2016.

Graphique 8. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Graphique 9. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Les pays de la péninsule arabe mis à part, quelques autres ont d'importantes *diasporas* en Europe (le Pakistan, par exemple, de longue date, ou la Syrie plus récemment), qui pourraient être source de migrations futures d'autant plus importantes qu'elles auront maintenu des liens forts avec les foyers émetteurs, que la croissance démographique de ces derniers sera rapide et que les remises dont ils pourront bénéficier seront élevées.

Tableau 5. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetés en 2030 selon deux variantes contrastées

	Taux de migration nette 2010-2015	Population 2015					Population 2030								
		Totale	15-34	Proportions (en %)			15-34	Variante basse				Variante haute			
				0-14	15-34	65 +		Totale	Proportion (%)			Totale	Proportion (%)		
									0-14	15-34	65 +		0-14	15-34	65 +
Proche et Moyen-Orient															
État de Palestine	-2,0	4 668	1 704	40,2	36,5	3,0	2 354	6 502	33,1	36,2	4,1	7 027	38,1	33,5	3,8
Irak	3,3	36 423	12 506	41,0	34,3	3,1	18 410	52 092	35,3	35,3	3,6	56 049	39,9	32,8	3,4
Israël	0,5	8 064	2 318	27,8	28,7	11,2	2 925	9 656	22,3	30,3	14,5	10 340	27,4	28,3	13,5
Jordanie	6,5	7 595	2 686	35,5	35,4	3,8	3 088	8 744	26,4	35,3	5,5	9 474	32,1	32,6	5,1
Liban	49,1	5 851	2 164	24,0	37,0	8,1	1 388	5 021	15,0	27,7	14,8	5 562	23,2	25,0	13,4
République arabe syrienne	-41,1	18 502	6 386	37,1	34,5	4,1	9 674	27 550	25,8	35,1	6,1	29 745	31,3	32,5	5,7
République islamique d'Iran	-0,8	79 109	30 770	23,6	38,9	5,1	23 811	84 711	14,2	28,1	10,2	92 346	21,3	25,8	9,3
Total Proche et Moyen-Orient	-	160 213	58 534	30,4	36,5	4,8	61 650	194 277	23,1	31,7	7,8	210 545	29,0	29,3	7,2
Péninsule arabique															
Arabie Saoudite	5,7	31 540	10 581	28,6	33,5	2,9	12 350	37 706	19,7	32,8	7,0	40 558	25,3	30,4	6,5
Bahreïn	4,5	1 377	557	21,5	40,4	2,4	537	1 588	13,2	33,8	6,9	1 695	18,7	31,7	6,5
Émirats arabes unis	9,3	9 157	3 775	13,9	41,2	1,1	3 691	10 664	9,8	34,6	6,4	11 290	14,8	32,7	6,1
Koweït	29,8	3 892	1 520	22,3	39,1	2,0	1 563	4 786	17,5	32,7	5,2	5 188	23,9	30,1	4,8
Oman	65,2	4 491	2 152	20,5	47,9	2,6	1 612	5 059	17,8	31,9	5,9	5 417	23,2	29,8	5,5
Qatar	36,3	2 235	1 101	15,5	49,3	1,2	1 077	2 699	11,8	39,9	4,3	2 864	16,9	37,6	4,0
Yémen	-0,4	26 832	10 253	40,3	38,2	2,8	13 203	34 895	31,0	37,8	3,7	37 775	36,2	35,0	3,4
Total Péninsule arabique	-	79 525	29 938	29,6	37,6	2,5	34 033	97 398	22,1	34,9	5,5	104 788	27,6	32,5	5,1
AFPAk															
Afghanistan	3,1	32 527	11 407	44,0	35,1	2,5	17 084	42 165	31,3	40,5	3,3	45 538	36,4	37,5	3,1
Pakistan	-1,2	188 925	68 299	35,0	36,2	4,5	82 922	235 470	27,9	35,2	5,7	254 362	33,2	32,6	5,3
Total AFPAk	-	221 451	79 706	36,3	36,0	4,2	100 006	277 635	28,4	36,0	5,4	299 900	33,7	33,3	5,0
Total Orient	-	461 189	168 178	33,1	36,5	4,1	195 689	569 309	25,5	34,4	6,2	615 232	31,1	31,8	5,8

Note : le taux de migration nette est le rapport du nombre de migrants nets pour 1 000 habitants. Les personnes âgées de 15 ans ou plus en 2030 étant toutes déjà nées en 2015, et les variantes basse et haute des perspectives s'articulant sur les mêmes hypothèses de mortalité et de mobilité internationale, les effectifs de 15-34 ans en 2030 sont identiques dans les deux variantes.

Source : ONU, *World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.*

Attractifs et globalement demandeurs de main-d'œuvre, les pays de la péninsule arabique peuvent détourner une partie plus ou moins importante du flux migratoire mondial (et, plus particulièrement de leur voisinage) à leur profit, et ce d'autant plus qu'ils sont démographiquement moins dynamiques ; leur fécondité plus basse est à l'origine d'un vieillissement déjà beaucoup plus marqué à la base de leur pyramide des âges. Conscients des limites et des risques d'un développement exclusivement centré sur les ressources pétrolières et gazières, ils tendent à se diversifier. S'ils avancent efficacement dans cette voie d'ici 2030, une partie des flux migratoires à destination de l'UE pourrait se détourner d'elle. Mais si ces pays devaient échouer dans leur entreprise, les nombreuses *diasporas* qui y résident aujourd'hui pourraient se réorienter vers l'UE. Ayant déjà migré au moins une fois, leurs membres pourraient être d'autant plus tentés par un nouveau départ.

Il faut s'attendre à une immigration en provenance de l'Orient plus ou moins proche dans l'UE au cours des 15 prochaines années, car l'évolution démographique de ces pays s'y prête. Il est possible cependant que cette immigration ne concerne qu'un nombre limité de nationalités, les ressortissants des États de la péninsule arabique (compte tenu de leur niveau de vie) ou d'Israël (pour des raisons culturelles) ayant une propension relativement faible à l'immigration — sauf nouveau chaos politique.

Tendances géopolitiques et économiques

Syrie, Irak

Les évolutions géopolitiques des pays du Proche et Moyen-Orient à l'horizon 2030 sont particulièrement complexes à déterminer, tant la situation sur les divers terrains de conflit est volatile.

Concernant le conflit en Syrie et en Irak, trois scénarios schématiques peuvent être évoqués :

- Le conflit syrien continue à plus basse intensité, entre les forces de Bachar el-Assad, les divers groupes rebelles et djihadistes, sans qu'un camp prenne l'avantage sur les autres. Le flux de réfugiés en direction de l'UE devrait alors continuer, en se stabilisant, à travers le territoire turc notamment.
- L'un des acteurs du conflit l'emporte sur les autres (au vu des dynamiques actuelles, soit le régime syrien, soit Daech), ce qui provoque un nouvel afflux massif de réfugiés vers l'Europe.
- Le conflit est résolu par une redéfinition des frontières syriennes et irakiennes, entraînant d'importants mouvements de population, principalement régionaux.

Quel que soit le scénario, les flux de réfugiés vers l'Europe ne devraient pas se tarir à moyen terme, du fait tant de la situation sécuritaire, qui ne sera pas totalement satisfaisante, que de la situation économique des différents territoires, qui demeurera précaire après plusieurs années de guerre.

Liban

Le Liban connaît un équilibre politique et économique fragile, que les conséquences de la guerre en Syrie voisine contribuent à éroder. En cas de crise, la France pourrait devenir une destination privilégiée des Libanais francophones recherchant l'asile, soutenus par une *diaspora* importante.

Iran

L'Iran représente l'un des principaux pays d'origine des migrants tentant actuellement d'atteindre l'UE par la Méditerranée orientale. Selon Frontex²⁷, la récente augmentation du nombre de ressortissants iraniens sur la route des Balkans vient du fait qu'il était jusque-là facile de transformer « Iran » en « Irak » sur certains documents officiels, ce qui offrait davantage de chances d'obtenir le statut de demandeur d'asile. L'Iran pourrait effectivement constituer un pays d'émigration important dans les années à venir. Bien que la transition démographique soit presque achevée, l'économie iranienne ne permet pas d'absorber les dizaines de milliers de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Les effets de la levée progressive des sanctions internationales à l'encontre de la République islamique ne suffiront probablement pas à compenser cet état de fait à moyen terme.

Doté d'une classe moyenne importante, éduquée et informée, le pays pourrait connaître des troubles politiques si celle-ci se sent privée d'opportunités tant économiques que

27. *Western Balkans Quarterly*, 4^e trimestre, octobre-décembre 2015, *op. cit.*

politiques. Les manifestations de 2009 en avaient été un exemple. Si l'Iran venait à être déstabilisé, les presque trois millions de réfugiés afghans qu'héberge le pays pourraient également se retrouver poussés à migrer.

Afghanistan et Pakistan

L'Afghanistan est le deuxième pays d'origine des migrants atteignant les frontières européennes. La situation économique et sécuritaire pousse les Afghans à émigrer dans les pays voisins et vers l'UE, où ils peuvent obtenir le statut de réfugiés. Le Pakistan accueille au moins 2,5 millions d'Afghans et l'Iran, près de 3 millions²⁸. Si ces deux pays remettaient en cause cette politique d'accueil, il pourrait en résulter un afflux de migrants vers l'Europe. Le risque principal demeure une dégradation supplémentaire de la situation sécuritaire de l'Afghanistan, qui viendrait alimenter des flux déjà importants.

Les motivations des migrants pakistanais sont principalement économiques²⁹. Plus de la moitié de la population au Pakistan vit avec moins de deux dollars US par jour. En effet, même si les indicateurs économiques sont plutôt favorables depuis 2013, le pays est confronté à d'importants défis économiques (croissance insuffisamment inclusive), énergétiques, mais également politiques et sécuritaires (insurrection talibane). Beaucoup de Pakistanais émigrent actuellement dans les pays du Golfe (où ils seraient environ 3,5 millions³⁰). Selon Frontex, si les prix du pétrole restent bas et que les économies pétro-gazières de la péninsule arabique en subissent les effets négatifs, les Pakistanais pourraient se tourner vers d'autres destinations, comme l'Europe et plus particulièrement le Royaume-Uni, où la *diaspora* pakistanaise est importante.

Péninsule arabique

Depuis le milieu des années 1970, les pétromonarchies du Golfe accueillent une forte proportion de migrants internationaux, originaires majoritairement du sous-continent indien et d'Asie du Sud-Est. Ces migrants représentent plus de la moitié de la population active, voire plus des deux tiers de la population totale (Koweït, Qatar, Émirats arabes unis)³¹, d'autant plus que les populations locales sont démographiquement moins dynamiques et vieillissantes. Conscientes des limites et des risques d'une économie exclusivement centrée sur les ressources pétrolières et gazières, les pétromonarchies tendent à se diversifier, à travers notamment un développement du secteur tertiaire, pour lequel elles auront besoin de migrants de plus en plus qualifiés³².

Cependant, le ralentissement économique dû à la chute des prix des hydrocarbures depuis l'été 2014, ainsi que les conditions de vie et de travail difficiles pourraient réduire l'attraction qu'exerce la région en termes de migrations. En outre, si la péninsule venait à être déstabilisée politiquement, les nombreuses *diasporas* qui y résident aujourd'hui pourraient se réorienter vers l'UE.

28. FRONTEx, *Risk Analysis for 2016*, Varsovie : Frontex, 2016. URL : http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annuaire_Risk_Analysis_2016.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

29. *Ibidem*.

30. *Ibidem*.

31. CADÈNE Philippe et DUMORTIER Brigitte, « L'impact politique des flux migratoires dans les États du Conseil de coopération du Golfe », *L'Espace politique*, vol. 4, n° 1, 2008. URL : <http://espacepolitique.revues.org/706>. Consulté le 18 juillet 2016.

32. *Ibidem*.

Synthèse

Quelles que soient les évolutions de la situation en Syrie et en Irak, les flux de réfugiés issus de ces deux pays ne devraient pas se tarir à moyen terme. Une attention particulière doit être portée également aux politiques migratoires des pays qui accueillent aujourd'hui de larges proportions de migrants et réfugiés (Iran, Pakistan, pays du Golfe). Des changements dans les politiques de ces pays provoqueraient en retour une pression migratoire forte sur l'Union européenne. Le ralentissement économique des pays du Golfe, s'il se confirmait, pourrait conduire à une croissance des migrations vers l'UE.

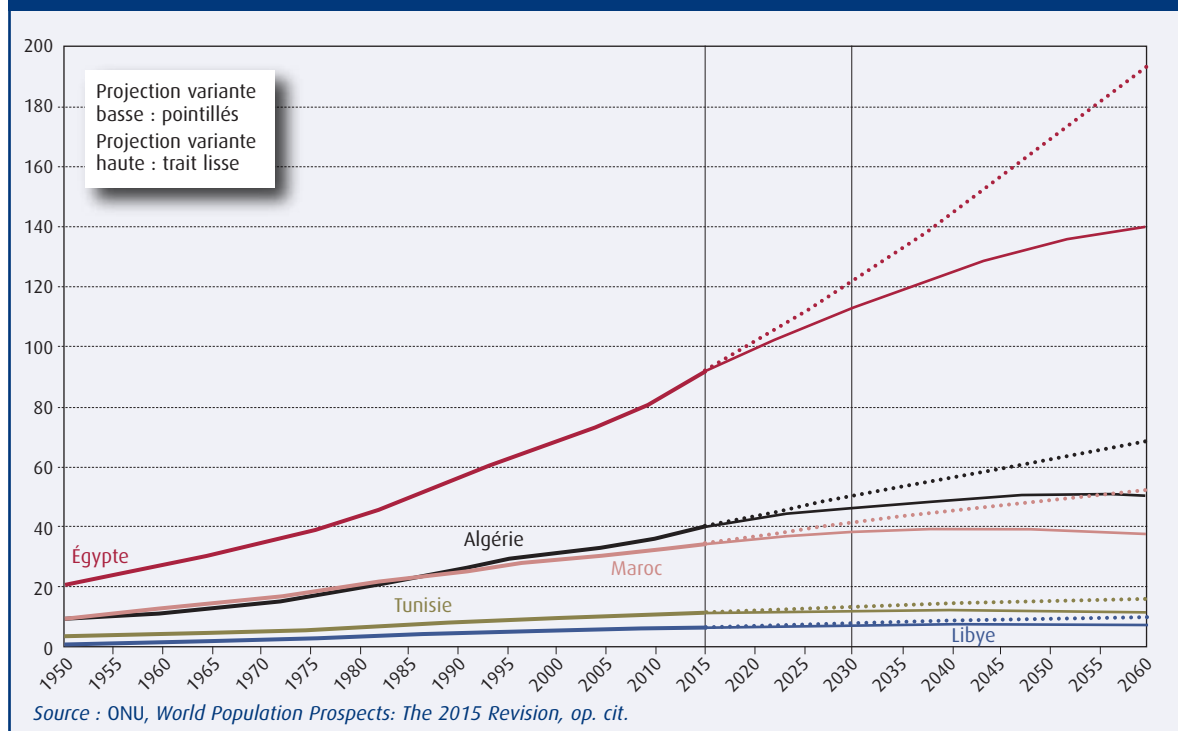
Potentiel de migrations issues d'Afrique du Nord

Tendances démographiques

L'Afrique du Nord comprend le Maroc, l'Algérie, la Libye, la Tunisie et l'Égypte. Depuis le début des années 1960, les populations de ces pays se sont accrues à un rythme très rapide : + 520 %. L'espérance de vie dépasse 70 ans et, depuis le début des années 2000, on enregistre dans ces pays une remontée de la fécondité de 10 % à 20 %.

Même dans l'hypothèse d'une fécondité abaissée de quelque 20 % à 40 % d'ici à 2025-2030, la population augmenterait de 18 % en moyenne.

Graphique 10. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Graphique 11. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions

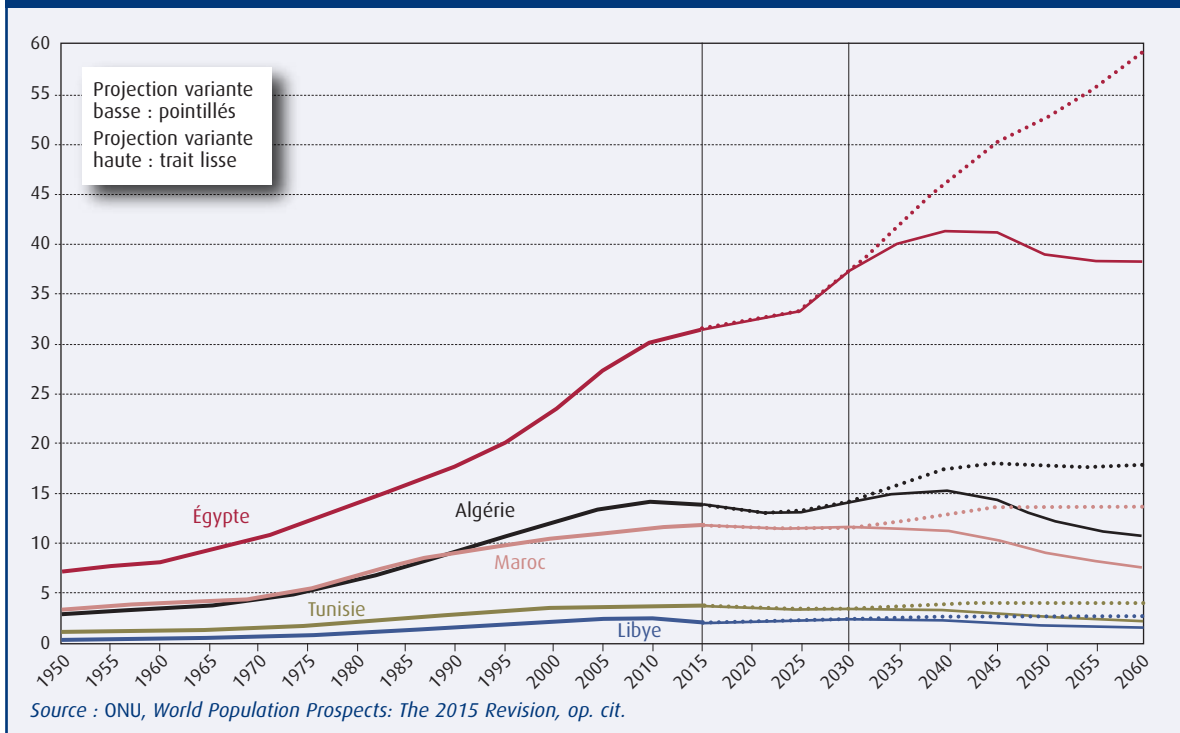


Tableau 6. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées

	Taux de migration nette 2010-2015	Population 2015					Population 2030										
		Totale	15-34	Proportions (en %)			15-34	Variante basse				Variante haute					
				0-14	15-34	65 +		Totale	Proportion (%)			Totale	Proportion (%)				
Afrique du Nord																	
Maroc	-1,9	34 378	11 849	27,2	34,5	6,2	11 621	38 190	20,2	30,4	11,1	41 384	26,4	28,1	10,2		
Sahara occidental	8,8	573	199	25,7	34,8	2,9	218	709	17,3	30,8	7,7	767	23,6	28,5	7,2		
Algérie	-0,8	39 667	13 936	28,5	35,1	5,9	14 119	46 407	21,5	10,1	9,7	50 142	27,4	28,2	8,9		
Tunisie	-0,6	11 254	3 740	23,4	33,2	7,6	3 405	12 179	17,7	28,0	12,9	13 193	24,0	25,8	11,9		
Libye	-16,0	6 278	2 068	29,8	32,9	4,5	2 377	7 123	19,2	33,4	7,7	7 713	25,3	30,8	7,1		
Égypte	-0,5	91 508	31 545	33,2	34,5	5,2	37 227	112 588	26,8	33,1	7,0	121 616	32,3	30,6	6,5		
Total Afrique du Nord	-	183 657	63 338	30,3	34,5	5,7	68 968	217 195	23,7	31,8	8,6	234 814	29,5	29,4	8,0		

Note : le taux de migration nette est le rapport du nombre de migrants nets pour 1 000 habitants. Les personnes âgées de 15 ans ou plus en 2030 étant toutes déjà nées en 2015, et les variantes basse et haute des perspectives s'articulant sur les mêmes hypothèses de mortalité et de mobilité internationale, les effectifs de 15-34 ans en 2030 sont identiques dans les deux variantes.

Source : ONU, *World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.*

Tendances géopolitiques et économiques

Maroc

Le Maroc reste une terre d'émigration vers l'Europe, en particulier l'Europe du Sud, depuis les années 1990. Le différentiel de revenu avec les pays de la rive nord demeure important bien qu'il tende à se réduire avec les succès économiques marocains de ces dernières années³³. Le Maroc pourrait même devenir à terme une terre d'im-

33. BOMMES Michael, FASSMANN Heinz et SIEVERS Wiebke (sous la dir. de), *Migration from the Middle East and North Africa to Europe: Past Developments, Current Status and Future Potentials*, Amsterdam : Amsterdam University Press, 2014. URL : <https://www.imiscoe.org/docman-books/250-migration->

migration pour les migrants subsahariens³⁴. En effet, l'indice de développement humain est en constante augmentation et son économie s'ouvre de plus en plus sur l'Afrique subsaharienne.

D'ici 2030, des troubles politiques ne sont toutefois pas à exclure au sein d'une société encore très contrôlée et soumise à des tensions, notamment entre partisans d'un islam modéré et une frange plus conservatrice de la société. L'ampleur des inégalités sociales, favorisées par un exode rural en hausse et une expansion des bidonvilles, pourrait engendrer des mouvements de migration et de contestation, mais ceux-ci ne bouleverseraient probablement pas la monarchie, que personne, pour le moment, ne remet en cause. Les forces politiques en présence sont conscientes des lignes rouges à ne pas franchir et le royaume constitue probablement le pays le plus stable du Maghreb à court et moyen termes. Il représente également un interlocuteur fiable pour l'UE en matière de migrations, notamment dans le contrôle des flux subsahariens.

Le Maroc a conduit ces dernières années, à l'instar de son voisin algérien, une politique d'asile qui permettait à un certain nombre de migrants de rester dans le pays, au lieu d'y être en transit. Le Maroc a ainsi procédé à des régularisations massives de migrants en 2014. Toutefois, les capacités d'accueil se réduisent³⁵, ce qui pourrait mener à une pression supplémentaire sur les frontières européennes.

Algérie

L'Algérie est susceptible de connaître de profonds changements dans les prochaines années. Le contexte politique de la succession du président Bouteflika fait peser de lourdes incertitudes sur la stabilité du régime algérien. Un risque d'affrontement entre différentes factions du pouvoir ou de soulèvement populaire n'est pas à négliger. Malgré tout, l'État reste fort en Algérie, soutenu par une élite qui n'a pas intérêt au chaos, ce qui ne rend pas mécanique une déstabilisation lors de la succession de Bouteflika.

En revanche, le contexte économique et social se dégrade, assombrissant les perspectives à moyen et long termes. Économie fondamentalement rentière, elle a été particulièrement affectée par la forte baisse du prix du pétrole intervenue au cours de l'année 2014, qui a servi de révélateur à l'absence de toute base productive nationale significative, y compris pour l'alimentation des populations. Le nombre de jeunes est très élevé, et une grande partie d'entre eux vivent jusqu'à présent grâce à des emplois précaires (voire sans emploi du tout), ce qui pourrait être source de sérieux problèmes de stabilité et de sécurité. Et ce alors même que, dans différentes régions du pays, des actions terroristes parfois graves continuent d'être enregistrées régulièrement. Si Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), pour le moment, demeure la principale organisation terroriste active dans le pays, il convient de relever que Daech

[from-the-middle-east-and-north-africa-to-europe-past-developments-current-status-and-future-potentials/file](#). Consulté le 18 juillet 2016.

34. TALHA Hind, « Immigration : les Africains délaissent l'Europe pour le Maroc », *Le Point*, 22 novembre 2014. URL : http://afrique.lepoint.fr/economie/immigration-les-africains-delaissent-l-europe-pour-le-maroc-22-11-2014-1883539_2258.php. Consulté le 18 juillet 2016.

35. OIM (Organisation internationale des migrations), ALTAI CONSULTING, *Migration Trends across the Mediterranean: Connecting the Dots*, Paris : OIM / Altai Consulting, 2015. URL : https://publications.iom.int/system/files/altai_migration_trends_across_the_mediterranean.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

semble aussi avoir fait de son implantation en Algérie un de ses objectifs prioritaires et que de nouveaux réseaux terroristes agissant dans certains espaces frontaliers sont en train de se constituer.

L'Algérie constitue donc une source d'inquiétude du fait d'une conjoncture socio-démographique et économique défavorable. La présence d'une importante *diaspora* en France fait que l'Hexagone sera directement concerné en cas d'afflux massif.

Tunisie

La Tunisie possède un État fonctionnel mais manquant cruellement de moyens. L'instabilité du voisin libyen rend la situation difficile à gérer pour les autorités tunisiennes, confrontées à la fois à des menaces sécuritaires notamment de type terroriste et à un afflux de réfugiés venus de Libye. La société tunisienne a toutefois démontré ces dernières années ses capacités de résilience, conservant une élite éclairée, un cadre constitutionnel et plus généralement un état de droit. Le pays devrait se stabiliser à terme, à condition que l'UE le soutienne, y compris financièrement.

Libye

Le principal foyer actuel de tensions en Afrique du Nord est constitué par la Libye, dont le territoire abrite la principale route africaine (Méditerranée centrale) des candidats à l'immigration vers l'Europe. Avec, à sa tête, deux gouvernements en opposition, le pays s'enfonce dans une guerre civile dont profitent de nombreux groupes armés dont Daech, qui semble déterminé à s'installer de manière significative et durable dans toute l'Afrique du Nord. Cette situation sécuritaire dégradée permet aux trafiquants d'êtres humains d'organiser des filières provenant d'Afrique de l'Ouest et de l'Est en direction de l'UE. La Libye est ainsi le principal pays de transit des migrants d'Afrique subsaharienne. Selon certaines estimations, le *business* des migrants pourrait représenter près de 4,5 milliards d'euros, soit près 30 % à 35 % du produit intérieur brut (PIB) libyen³⁶. Épurer l'économie de cette manne illicite représente ainsi un vrai défi. Les filières s'étant structurées ces deux dernières années, les prix exigés par les passeurs tendent à se réduire pour les migrants subsahariens³⁷. Si cette tendance perdure, cela pourrait contribuer à une augmentation des flux.

Les progrès mitigés dans le règlement du conflit, à la tête du pays, et les faibles capacités militaires, policières et judiciaires de l'État libyen n'augurent pas d'amélioration à court ou moyen terme, d'autant que Daech a pris pied sur le territoire libyen.

Une intervention civilo-militaire européenne ou américano-européenne, régulièrement évoquée, avec pour objectif de rétablir les structures régaliennes de sécurité, serait susceptible de constituer une rupture dans le cycle de violences libyen. Une telle opération pourrait contribuer à enrayer les filières des passeurs. Ses chances de succès sont toutefois à relativiser car elles supposent une vision politique claire, une planification très en amont et des moyens financiers importants. On peut également constater que ce type d'intervention a mené, dans l'histoire récente, à des résultats très inégaux.

36. Entretien avec le contre-amiral Hervé Bléjean, numéro deux d'EU NAVFOR (European Union Naval Force Atalanta), le 2 mai 2016.

37. OIM, ALTAI CONSULTING, *op. cit.*

Territoire de transit plus que de migration, la Libye devrait continuer à moyen terme d'offrir un espace favorable aux trafics d'êtres humains.

Égypte

L'émigration égyptienne est relativement faible en Europe, notamment du fait de l'absence d'accords sur les migrations de travail dans les années 1960 avec certains pays européens. Les migrants égyptiens privilégient les destinations régionales : près de 70 % d'entre eux vivent dans un pays arabe, en particulier dans les pays du Golfe³⁸. Ce schéma pourrait toutefois évoluer.

La trajectoire autoritaire de l'Égypte du général Sissi pousse une partie de la population, notamment au sein de la classe moyenne, à vouloir émigrer, même si tous les émigrants potentiels ne concrétisent pas leur souhait. Comme en Afrique subsaharienne (voir plus bas), la dégradation des services publics, la mauvaise gouvernance, la corruption et les pratiques autoritaires sont des facteurs importants du désir d'émigrer, d'autant que les perspectives économiques, malgré des chiffres de croissance en hausse³⁹, restent fragiles. Les mauvaises conditions de travail dans les pays du Golfe pour les migrants les moins qualifiés constituent une motivation supplémentaire pour choisir l'Europe comme destination⁴⁰, dont l'accès est facilité par les réseaux de passeurs qui se sont structurés ces deux dernières années.

Selon l'évolution de la situation économique dans les pays du Golfe et au sein de l'UE, l'Égypte pourrait devenir un pays d'émigration vers l'Europe plus important à moyen terme.

Synthèse

La démographie des pays d'Afrique du Nord est dynamique et se caractérise par un regain de la fécondité. Même dans une hypothèse de baisse de la fécondité, la croissance démographique pourrait être de presque 20 % à l'horizon 2025.

Le Maroc, pays d'immigration, connaît une situation de relative stabilité malgré les profondes inégalités sociales qui le minent.

L'Algérie constitue une source d'inquiétude du fait d'une conjoncture sociodémographique, économique et politique défavorable. La présence d'une importante *diaspora* en France fait que l'Hexagone sera directement concerné en cas d'afflux massif.

La Tunisie est confrontée à des troubles politiques et sécuritaires, que l'État et la société civile peuvent gérer à condition notamment d'être soutenus par les pays européens.

Territoire de transit plus que de migration, la Libye devrait continuer à moyen terme d'offrir un espace favorable aux trafics d'êtres humains.

Selon l'évolution de la situation économique dans les pays du Golfe et au sein de l'UE, l'Égypte pourrait devenir un pays d'émigration vers l'Europe plus important à moyen terme.

38. ANMUTH Sophie, « Afrique-Migrations : une jeunesse sur le départ », *Le Point Afrique*, 11 février 2015. URL : http://afrique.lepoint.fr/actualites/afrique-migrations-egypte-une-jeunesse-sur-le-depart-11-02-2015-1904214_2365.php. Consulté le 18 juillet 2016.

39. Source : Banque mondiale.

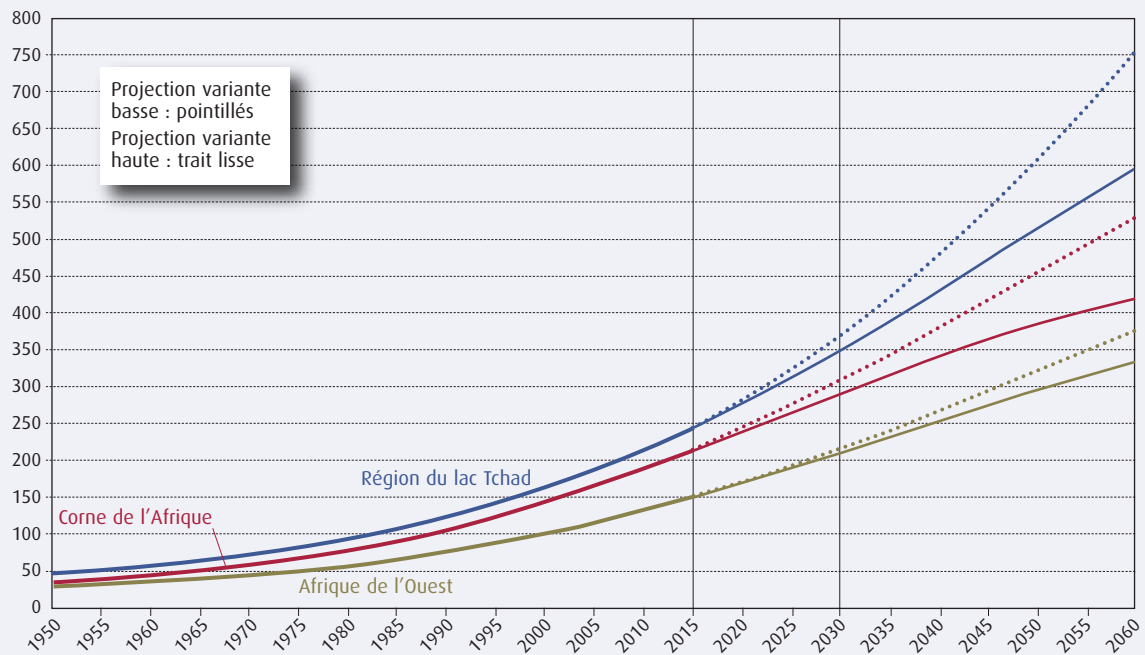
40. BOMMES Michael, FASSMANN Heinz et SIEVERS Wiebke (sous la dir. de), *op. cit.*

Potentiel de migrations issues d'Afrique subsaharienne

Tendances démographiques

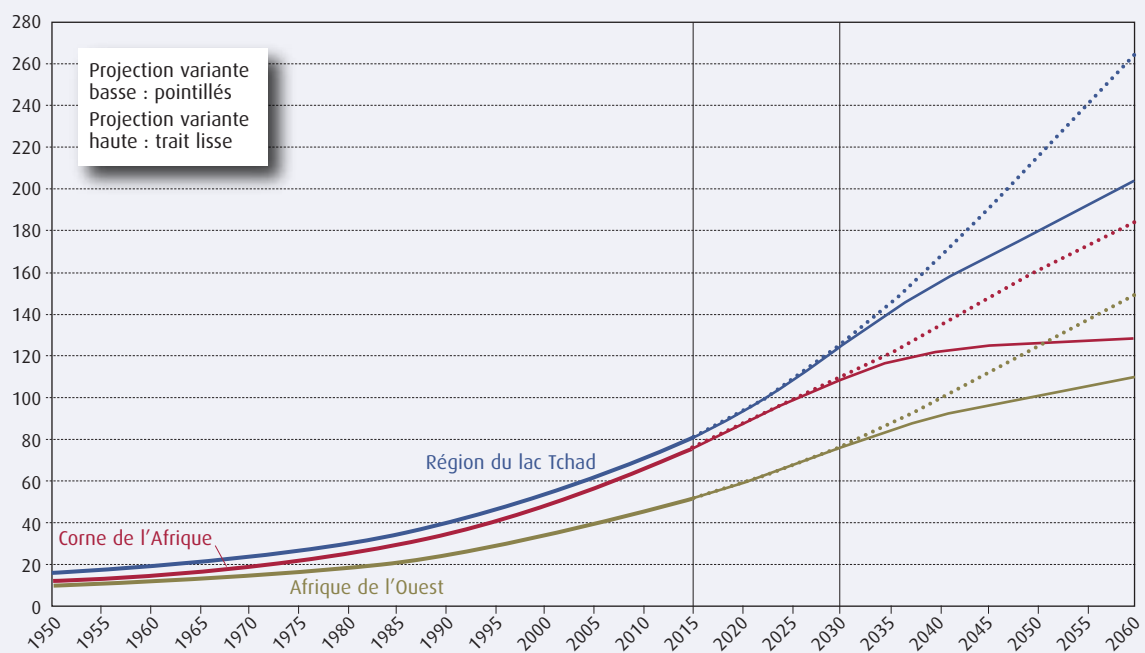
Sur la rive sud de la Méditerranée, l'Afrique dans son entier constitue un immense réservoir de migrants pour l'Union européenne. Nombre de ses ressortissants et de

Graphique 12. Population totale estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Source : ONU, World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.

Graphique 13. Population âgée de 15-34 ans estimée de 1950 à 2015 et projetée de 2015 à 2060 selon deux variantes contrastées, en millions



Source : ONU, World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.

ses nationalités y sont déjà représentés, constituant autant d'incitations pour de futures immigrations.

Le voisinage africain de l'UE (hors Afrique du Nord, traitée plus haut) est ici arbitrairement limité à 25 pays ainsi répartis :

- Corne de l'Afrique : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Sud-Soudan ;
- Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Togo ;
- région du lac Tchad : Cameroun, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Tchad.

Caractérisées par une fécondité générale élevée, un calendrier de la mortalité encore relativement précoce, les populations de ces trois groupes de pays connaissent, depuis le début des années 1960, une croissance très rapide : + 600 % pour l'Afrique de l'Ouest et la région du lac Tchad ; + 700 % pour la Corne de l'Afrique.

Structurellement très jeunes, les populations de tous ces pays vont continuer de croître à un rythme très soutenu. Même dans l'hypothèse (hautement improbable) d'une

Tableau 7. Taux de migration nette 2010-2015 et structures par âge estimées en 2015 et projetées en 2030 selon deux variantes contrastées

	Taux de migration nette 2010-2015	Population 2015					Population 2030								
		Totale	15-34	Proportions (%)			15-34	Variante basse			Variante haute				
				0-14	15-34	65 +		Totale	Proportion (%)			Totale	Proportion (%)		
								0-14	15-34	65 +		0-14	15-34	65 +	
Corne de l'Afrique															
Djibouti	-3,7	888	330	32,7	37,2	4,2	351	1 012	24,9	34,7	6,3	1 096	30,6	32,0	5,8
Érythrée	-6,5	5 228	1 885	42,8	36,0	2,6	2 662	7 031	33,1	37,9	3,1	7 590	38,0	35,1	2,9
Éthiopie	-0,1	99 391	35 625	41,4	35,8	3,5	51 322	132 904	31,6	38,6	4,2	143 690	36,7	35,7	3,9
Kenya	-0,2	46 050	16 419	41,9	35,7	2,8	23 079	62 933	33,9	36,7	3,8	62 933	41,8	36,7	3,8
Somalie	-7,9	10 787	3 517	46,7	32,6	2,8	5 670	15 963	42,4	35,5	2,9	17 023	46,0	33,3	2,8
Soudan	-4,2	40 235	13 872	40,5	34,5	3,3	19 860	54 357	33,2	36,5	4,3	58 529	37,9	33,9	4,0
Sud Soudan	15,4	12 340	4 248	42,1	34,4	3,5	6 303	17 183	36,0	36,7	3,7	18 436	40,4	34,2	3,5
Total Corne de l'Afrique	-	214 919	75 895	41,7	35,3	3,3	109 247	291 383	33,2	37,5	4,0	309 297	38,7	35,3	3,8
Afrique de l'Ouest															
Bénin	-0,2	10 880	3 727	42,2	34,3	2,9	5 519	15 032	35,1	36,7	3,6	15 032	42,6	36,7	3,6
Burkina Faso	-1,5	18 106	6 125	45,6	33,8	2,4	9 647	26 316	39,0	36,7	2,8	28 173	43,0	34,2	2,6
Cap-Vert	-4,4	521	210	29,7	40,4	4,6	199	586	20,8	34,0	7,2	643	27,7	31,0	6,6
Côte d'Ivoire	0,5	22 702	7 736	42,5	34,1	3,0	11 215	30 999	37,7	36,2	3,3	30 999	45,0	36,2	3,3
Gambie	-1,5	1 991	667	46,2	33,5	2,3	1 090	3 002	40,6	36,3	2,8	3 002	47,5	36,3	2,8
Ghana	-0,4	27 410	9 558	38,8	34,9	3,4	12 777	35 511	32,0	36,0	4,2	35 511	39,6	36,0	4,2
Guinée	-0,2	12 609	4 276	42,5	33,9	3,1	6 428	17 631	36,2	36,5	3,7	17 631	43,5	36,5	3,7
Guinée-Bissau	-1,2	1 844	644	40,8	34,9	3,2	885	2 451	34,6	36,1	3,8	2 451	41,9	36,1	3,8
Liberia	-0,9	4 503	1 515	42,3	33,6	3,0	2 270	6 181	35,2	36,7	3,6	6 181	42,7	36,7	3,6
Mali	-3,7	17 600	5 696	47,5	32,4	2,5	9 592	26 490	41,5	36,2	2,5	28 250	45,2	34,0	2,4
Mauritanie	-1,0	4 068	1 388	40,0	34,1	3,2	1 970	5 470	33,5	36,0	4,2	5 863	38,0	33,6	4,0
Sénégal	-1,4	15 129	5 175	43,8	34,2	2,9	7 929	22 004	37,4	36,0	3,3	23 599	41,7	33,6	3,1
Sierra Leone	-0,7	6 453	2 244	42,4	34,8	2,7	3 149	8 268	34,1	38,1	3,0	8 268	42,1	38,1	3,0
Togo	-0,3	7 305	2 529	42,2	34,6	2,8	3 681	10 101	35,2	36,4	3,3	10 101	42,9	36,4	3,3
Total Afrique de l'Ouest	-	151 119	51 491	42,8	34,1	2,9	76 352	210 043	36,5	36,4	3,4	215 704	42,7	35,4	3,3
Région du lac Tchad															
Cameroun	-0,5	23 344	8 252	42,5	35,3	3,2	11 785	31 744	35,5	37,1	3,5	31 744	43,1	37,1	3,5
Niger	-0,3	19 899	5 785	50,5	29,1	2,6	11 451	34 946	48,0	32,8	2,8	36 986	50,9	31,0	2,7
Nigeria	-0,4	182 202	60 225	44,0	33,1	2,7	91 545	254 184	38,6	36,0	3,0	271 014	42,4	33,8	2,8
République centrafricaine	0,4	4 900	1 781	39,1	36,3	3,9	2 300	6 246	32,1	36,8	4,3	6 734	37,0	34,1	4,0
Tchad	1,5	14 037	4 685	47,7	33,4	2,5	7 762	21 217	41,7	36,6	2,6	22 675	45,4	34,2	2,5
Total région du lac Tchad	-	244 383	80 727	44,5	33,0	2,8	124 843	348 337	39,3	35,8	3,0	369 153	43,3	33,8	2,9

Note : le taux de migration nette est le rapport du nombre de migrants nets pour 1 000 habitants. Les personnes âgées de 15 ans ou plus en 2030 étant toutes déjà nées en 2015, et les variantes basse et haute des perspectives s'articulant sur les mêmes hypothèses de mortalité et de mobilité internationale, les effectifs de 15-34 ans en 2030 sont identiques dans les deux variantes.

Source : ONU, *World Population Prospects: The 2015 Revision, op. cit.*

fécondité abaissée de quelque 20 % à 40 % d'ici à 2025-2030, la population de tous les pays augmente : de 36 % pour la Corne de l'Afrique, 39 % pour l'Afrique de l'Ouest, 43 % pour la région du lac Tchad. La croissance des 15-34 ans est partout plus vive que pour la population générale.

Si une grande partie de la population de ces pays ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour envisager une migration vers l'Union européenne (19 d'entre eux figurent dans le classement des pays les moins développés), le nombre de candidats au départ ne peut cependant que croître. Et ceux qui ne pourront migrer vers l'UE seront très nombreux à migrer à plus courte distance, vers les pays les moins défavorisés du voisinage (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Algérie, Maroc, Tunisie), leur faisant courir le risque d'une profonde déstabilisation et poussant, par un effet domino, une partie de leur population à migrer vers l'UE.

Une grande partie du voisinage africain de l'Union européenne se trouve, ou va prochainement se trouver, dans une impasse démographique, dont elle ne pourra sortir que par recours à l'émigration ; une émigration massive et à divers égards déstabilisante.

Tendances géopolitiques et économiques

1. Des perspectives économiques mitigées, pouvant mener à un accroissement des inégalités

Après deux décennies de stagnation et de crises entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, la situation économique de l'Afrique subsaharienne s'est globalement améliorée dans les années 2000. Un certain nombre de pays peuvent actuellement compter sur une croissance élevée, et le revenu annuel moyen par personne a augmenté de près de 30 % depuis 2000⁴¹. À l'horizon 2030, certains indicateurs signalent des tendances positives. L'augmentation de la population d'âge actif aura par exemple un effet positif sur le *ratio* de dépendance, qui augmentera lui aussi. Davantage de personnes actives subviendront à moins de personnes d'âge inactif, ce qui devrait favoriser l'épargne et l'investissement⁴². Certains experts estiment que cette augmentation du *ratio* pourrait contribuer à hauteur de 10 % à 15 % à la croissance du PIB africain à l'horizon 2030⁴³.

Cette augmentation massive de la population en âge de travailler va toutefois exercer une pression très importante sur le marché du travail. L'Afrique subsaharienne représente (sans l'Afrique du Sud) 45 % du PIB du continent, mais 80 % de sa population. Si les chiffres de croissance ont été plutôt encourageants ces 15 dernières années,

41. MICHAILOF Serge, *Africanistan*, Paris : Fayard, 2015.

42. BAD (Banque africaine de développement), OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), *Perspectives économiques en Afrique 2015. Développement territorial et inclusion spatiale*, Paris : OCDE, PNUD, BAD, 2015. URL : http://www.africaneconomicoutlook.org/sites/default/files/content-pdf/AEO2015_EN.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

43. *Ibidem* et AHMED AMER Syud et alii, « How Significant Is Africa's Demographic Dividend for Its Future Growth and Poverty Reduction? », Washington, D.C. : Banque mondiale, *Policy Research Working Paper* n° 7 134, décembre 2014. URL : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2014/12/08/000158349_20141208151209/Rendered/PDF/WPS7134.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

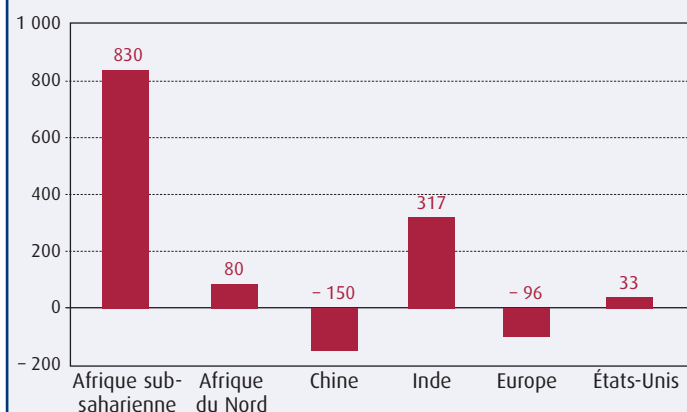
la plupart des pays d'Afrique subsaharienne souffrent d'un manque de diversification économique patent, alliant souvent une surreprésentation des ressources liées aux matières premières dans le PIB, une faible industrialisation et un secteur agricole encore trop peu performant. Le ralentissement des économies émergentes, en particulier de la Chine, qui constituaient des clients importants pour les marchés africains, devrait également avoir un impact négatif sur le développement économique du continent dans les années à venir.

Cette situation risque d'alimenter un sous-emploi chronique, que viennent aggraver les conséquences sociales d'une démographie encore peu maîtrisée. Dans les centres urbains qui se développent, les industries manufacturières et les services ne peuvent absorber les flux qui arrivent sur le marché du travail chaque année (27 millions sur l'ensemble du continent d'ici 2030⁴⁴). D'autre part, les gains de productivité dans l'agriculture, dans un contexte de concurrence progressive des produits agricoles importés, alimentent également le sous-emploi dans les campagnes. Le réchauffement climatique devrait participer à ce déclin de l'agriculture, provoquant davantage d'exode rural et augmentant le risque de pénurie alimentaire.

Les écarts de développement économique entre pays, voire entre régions, devraient alimenter des flux migratoires hors mais, surtout, au sein même du continent, en particulier du Sahel vers les pays côtiers et de l'Afrique australe vers l'Afrique du Sud⁴⁵. Près de 70 % des migrants ouest-africains restent ainsi sur le continent, la plupart (61 %) dans les pays de la sous-région⁴⁶.

Le lien entre prospérité économique et migration est, malgré les apparences, complexe. L'extrême pauvreté ne conduit pas à des migrations de masse, *a fortiori* des migrations extracontinentales, car les individus ne peuvent tout simplement pas se procurer les fonds nécessaires. Si le niveau de richesse augmente, les intentions de migrer augmentent également jusqu'à un certain niveau de développement économique, où le gain potentiel d'une émigration n'est alors plus un facteur décisif. L'importance du facteur économique dans l'intention de migrer peut donc être considérée comme transitoire, constitutive d'une période relativement déterminée dans la trajectoire socio-économique d'un pays. Toutefois, au vu du niveau de développement de la zone étudiée, le facteur économique devrait rester le princi-

Graphique 14. Projections d'évolution des personnes d'âge actif 2010-2050, en millions



Source : ONU, 2012 ; et *Perspectives économiques en Afrique 2015*, op. cit.

44. BRUNEL Sylvie, *L'Afrique est-elle si bien partie ?*, Paris : éd. Sciences humaines, 2014.

45. BAD, *L'Afrique dans 50 ans, vers une croissance inclusive*, Tunis : BAD, 2011. URL : [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AFRICA%20in%2050%20years%20\(French%20version\).pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AFRICA%20in%2050%20years%20(French%20version).pdf). Consulté le 18 juillet 2016.

46. BEACHEMIN Cris et LESSAULT David, « Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion », *E-migrinter*, n° 12, 2014. URL : http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/201412/e-migrinter2014_12_032.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

pal facteur décisif d'ici 2030. Ce phénomène a des implications concrètes, notamment sur les politiques d'aide au développement ⁴⁷.

Principaux pays concernés par la tendance 1

Côte-d'Ivoire La Côte-d'Ivoire a atteint un niveau de développement économique qui permet d'offrir davantage d'opportunités à sa population, avec comme corollaire l'émergence d'une classe moyenne. Cela étant, celle-ci pourrait être tentée par l'émigration en cas d'instabilité grave, notamment lors de l'après-Ouattara. L'armée reste traversée par un clivage Nord-Sud non résolu, qui participerait à créer une nouvelle confrontation. Par ailleurs, les succès économiques rencontrés par la Côte-d'Ivoire pourraient faire d'elle un pays d'immigration dans la sous-région.

Sénégal Pays le plus stable d'Afrique de l'Ouest, doté d'une armée moderne et intégrée à sa politique étrangère, le Sénégal voit, lui aussi, se développer une classe moyenne et des opportunités économiques pour sa population. Il pourrait également devenir un pays d'immigration pour la sous-région.

Éthiopie Avec une croissance tournant autour de 10 %* ces 10 dernières années, l'Éthiopie a pour objectif de devenir un pays de revenu moyen en 2025**. Si les bonnes perspectives économiques se confirment, l'émigration vers l'UE notamment, mais également vers les pays du Golfe, devrait diminuer d'ici 2030 et le pays pourrait devenir attractif pour les migrants de la région. Les tensions demeurent toutefois vives à l'intérieur du pays et avec le voisin érythréen.

*Source : Banque mondiale. **Fiche Éthiopie de la Direction générale du Trésor. URL : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/ethiopie>

2. Enracinement de la problématique terroriste dans la bande sahélo-saharienne

L'horizon 2030 est difficile à envisager tant les dynamiques politico-sécuritaires actuelles sont volatiles. Les trois dernières années ont vu apparaître ou s'aggraver des foyers de tensions en Afrique de l'Ouest (Côte-d'Ivoire, Mali, Burkina Faso), autour du lac Tchad (Nigeria, Niger et par extension Cameroun, Centrafrique), en Afrique centrale (Centrafrique, Tchad, Sud-Soudan) et en Afrique de l'Est (Somalie, Érythrée, Sud-Soudan). La présence étendue de mouvements menant des actions terroristes, comme Boko Haram, a participé à fragiliser les États et déplacer des populations dans les sous-régions.

En léger recul en 2016, la menace terroriste que représentent des groupes comme Boko Haram ne devrait pas disparaître à court et moyen termes, même si sa forme devrait évoluer davantage vers des actions de guérilla classique ⁴⁸. Les inégalités per-

47. DUSTMANN Christian et OKATENKO Anna, « Out-migration, Wealth Constraints, and the Qualities of Local Amenities », *Journal of Development Economics*, n° 110, 2014, p. 52-63. URL : <http://www.ucl.ac.uk/~uctpb21/Cpapers/JDE.pdf>. Consulté le 18 juillet 2016.

48. Entretien avec Samuel Nguembock, chercheur associé à l'IRIS, réalisé le 14 juin 2016.

sistantes, le manque de perspectives pour de nombreux jeunes, les tensions ethnico-religieuses et la disponibilité d'armes provenant notamment de l'arsenal libyen continueront d'alimenter des actions ou des mouvements terroristes en Afrique de l'Ouest, même si l'intensité de leurs actions pourra varier.

Les capacités des États à répondre à cette menace dépendront de leur volonté de coopérer sur les questions sécuritaires. Les efforts en termes d'interopérabilité des forces de sécurité et de défense, qui souffrent en outre d'insuffisances capacitaires, n'ont pas encore porté leurs fruits.

Principaux pays concernés par la tendance 2

Cameroun Le Cameroun est confronté à une grave dégradation de sa situation sécuritaire, en particulier dans sa partie nord, déstabilisée par les actions des groupes terroristes. Cette crise a provoqué d'importants mouvements internes de population. Les risques de déstabilisation complète sont élevés à court et moyen termes, d'autant que les pays voisins peinent à se stabiliser.

Nigeria Le Nigeria a été sérieusement touché par la chute des prix des hydrocarbures. À cela s'ajoutent des tensions toujours présentes dans la région du Delta et une opposition Nord-Sud qui persiste. Les conditions qui avaient présidé à l'émergence de Boko Haram risquent de s'aggraver d'ici 2030.

3. Des problèmes de gouvernance qui demeurent

Certains chercheurs ont mis en lumière l'importance de l'insatisfaction des populations vis-à-vis des services publics et de la bonne gouvernance en général dans l'intention de migrer. Cette donnée, avec la part de subjectivité qu'elle recèle, se révèle un facteur décisionnel plus important que le niveau de richesse du migrant potentiel, en particulier en Afrique subsaharienne. Il est montré que plus de 60 % de la décision de migrer repose sur une insatisfaction vis-à-vis des services et équipements publics locaux (infrastructures, logement, sécurité...) ⁴⁹.

Or, l'évolution de la gouvernance en Afrique subsaharienne demeure une incertitude d'ici 2030. Selon l'indice de gouvernance africaine établi par la Fondation Mo Ibrahim ⁵⁰, la progression est plus lente entre 2009 et 2014 qu'entre 2003 et 2009 ⁵¹. Depuis 2011, 31 pays sur 54 ont vu diminuer leur indice dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit (dont 12 pays sur 15 en Afrique de l'Ouest). La longévité de certains chefs d'État, les problématiques soulevées par leur succession, la corruption endémique, la faiblesse des structures publiques n'augurent pas une amélioration significative de la gouvernance à court ou moyen terme. Cela étant, des ruptures sont possibles, sous la forme de changements de régime notamment, qui s'accompagneront

49. DUSTMANN Christian et OKATENKO Anna, *op. cit.*

50. Du nom du milliardaire Mo Ibrahim, qui a créé en 2006 la fondation qui porte son nom et publie cet indice. URL : <http://mo.ibrahim.foundation/static/iiag-data-portal-2015/index-fr.html>

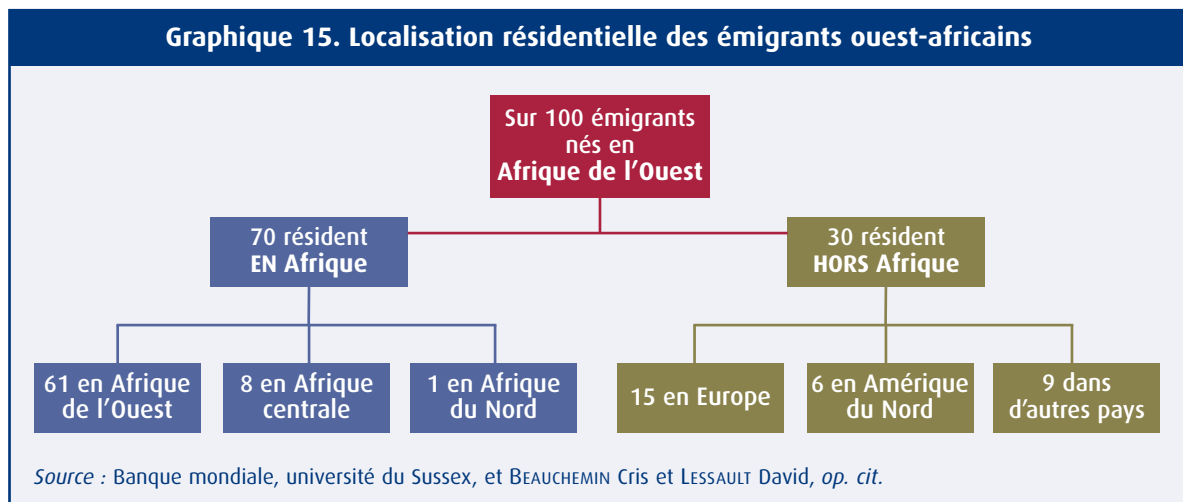
51. LEMOINE Titouan, « Gouvernance en Afrique : des progrès encore fragiles », *Géopolis*, FranceTV-info, 14 octobre 2014. URL : <http://geopolis.francetvinfo.fr/gouvernance-en-afrique-des-progres-encore-fragiles-43941>. Consulté le 18 juillet 2016.

très probablement de violences dans certains cas. Il existe donc un risque non négligeable de soulèvements sociaux, pouvant entraîner, comme ce fut le cas pour certains pays nord-africains, une instabilité et des flux migratoires régionaux et internationaux.

Tous les pays de la zone étudiée sont directement concernés, à différentes échelles, par la tendance.

Émergence

Les destinations des migrations extracontinentales africaines sont de plus en plus diversifiées. Si les anciennes puissances coloniales ont longtemps été privilégiées, les migrants africains tendent à rejoindre d'autres territoires, notamment l'Europe du Sud (Espagne et Italie)⁵². Parallèlement, bien que l'Europe reste toujours en tête, les États-Unis et le Canada, l'Océanie, mais aussi les pays du Golfe et d'Asie sont des destinations qui, du fait de leur pouvoir d'attraction économique et / ou de leur besoin de main-d'œuvre, devraient prendre de l'importance dans les années qui viennent.



Synthèse

L'Afrique subsaharienne constituera le plus important réservoir de migrants à destination de l'Union européenne d'ici 2030. Caractérisés par une croissance démographique très rapide, certains des pays de cette région connaissent également une croissance économique qui pourrait se confirmer et marquer l'émergence d'une classe moyenne nombreuse, dont une partie pourrait être candidate à l'émigration vers l'Union européenne. Mais ce sont essentiellement les crises économiques et politiques qui devraient constituer le principal moteur des migrations en Afrique subsaharienne.

La conjonction de la croissance démographique, du manque de diversification économique, des fragilités environnementales et de la faiblesse de la gouvernance pourrait entraîner des mouvements migratoires de grande ampleur. Ceux-ci seront sans doute de proximité, mais, de proche en proche, possèdent un fort potentiel d'accroissement de la pression migratoire vers l'UE.

52. BEACHEMIN Cris et LESSAULT David, *op. cit.*

Enjeux sociopolitiques des migrations en Europe

Les diasporas en Europe

L'Europe accueille de longue date diverses *diasporas* qui constituent autant de têtes de pont pour de futures immigrations sources de tensions plus ou moins grandes avec les populations hôtes, en fonction de leur ampleur, de leur provenance, de leur volonté d'intégration, de leur besoin de reconnaissance.

Tendances lourdes à l'horizon 2030

1. Les *diasporas* comme aiguillon des migrations

La taille des *diasporas*, l'écart de revenu entre les pays émetteurs et les pays receveurs, et un niveau de revenu suffisant dans les pays sources se conjuguent pour faciliter les flux migratoires. Comme l'écrit Paul Collier dans son livre *Exodus*, et contrairement à une idée répandue selon laquelle le développement est la solution pour tarir les flux migratoires, « des revenus croissants dans les pays d'origine rendent l'investissement dans le coût initial de la migration plus accessible [...] et la réduction de l'écart de revenus est un processus très long⁵³ ». Cet écart est appelé à perdurer dans les décennies qui viennent, et l'incitation à la migration n'en sera pas freinée dans les 15 années à venir, bien au contraire.

La taille des *diasporas* joue sur celle des flux qu'elle est susceptible d'engendrer. À travers le nombre, c'est aussi la sociabilité partagée avec la société d'accueil qui est en cause. La volonté, la capacité des populations expatriées de se fondre dans la société d'accueil, et les attitudes et politiques de la société d'accueil jouent un rôle déterminant. Les concentrations ethniques importantes constatées dans de nombreuses villes européennes accentuent l'entre-soi.

2. Des *diasporas* déjà importantes dans les grands pays d'immigration

D'ores et déjà, les grands pays d'immigration que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont, sur leur sol, de larges *diasporas*.

L'Angleterre-Galles compte de fortes *diasporas* asiatiques. Au recensement de 2011, 4,5 millions de personnes se sont déclarées asiatiques ou à la fois blanches et asiatiques, avec 92,5 % seulement asiatiques (4,2 millions dont 43 % sont nées au Royaume-Uni). Parmi ces dernières, les deux plus grands groupes sont les Indiens et les Pakistanais, avec respectivement 1,4 million et 1,1 million de personnes. Le troisième groupe le plus important est celui des Noirs des Caraïbes : 1,1 million d'individus, dont 58 % se déclarent seulement caribéens. L'absorption par l'union mixte a été beaucoup plus faible pour les Indiens et les Pakistanais qu'elle ne l'a été pour les Caribéens. En 2011, seulement 12 % des Indiens et 9 % des Pakistanais de plus de 16 ans en couple l'étaient dans une union interethnique, alors que c'était le cas de 43 % des Caribéens⁵⁴.

53. COLLIER Paul, *Exodus: How Migration Is Changing Our World*, Oxford : Oxford University Press, 2013.

54. « What Does the 2011 Census Tell Us About Inter-ethnic Relationships? », Office for National Statistics, 3 juillet 2014. URL : http://www.ons.gov.uk/ons/dcp171776_369571.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

En Allemagne, la majorité de la population d'origine étrangère est européenne, avec une forte minorité d'origine polonaise (1,6 million), mais la minorité la plus importante est d'origine turque : 2,9 millions de personnes en 2014, dont 52 % sont nées en

Tableau 8. Principales populations d'origine étrangère provenant de pays n'appartenant pas à l'UE dans quelques pays de l'UE-28 (en milliers)					
	2011	2012	2014	2015	2016
FRANCE					
Maghreb	3 801				
<i>dont : Algérie</i>	1 907				
<i>Maroc</i>	1 378				
Afrique subsaharienne	1 293				
Turquie	501				
ALLEMAGNE					
Turquie			2 859		
Fédération de Russie			1 188		
Ex-Yougoslavie*			1 140		
Kazakhstan			921		
ANGLETERRE-GALLES					
Asie / Inde	1 413				
Asie / Pakistan	1 125				
Noirs / Afrique subsaharienne	990				
Noirs / Caraïbes	595				
Asie / Bangladesh	437				
AUTRICHE					
Ex-Yougoslavie				513	
Turquie				273	
PAYS-BAS					
Turquie					397
Maroc					386
Indonésie					367
Surinam					349
SUÈDE					
Ex-Yougoslavie*					274
Irak					196
Syrie					127
Iran					103
Turquie					95
Somalie					89
DANEMARK					
Turquie					62
Irak					31
Syrie					27
Pakistan					24
BELGIQUE					
Maroc**		430			
Turquie***	160				
<p><i>Note</i> : pour les originaires d'ex-Yougoslavie, il n'a pas toujours été possible d'exclure la Croatie et la Slovénie.</p> <p>*Sans la Croatie pour l'Allemagne, sans la Croatie et la Slovénie pour la Suède.</p> <p>**<i>Source</i> : SCHOONVAERE Quentin, <i>Belgique-Maroc : 50 années de migration. Étude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique</i>, Louvain : Centre de recherche en démographie et sociétés et Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains, 2014. URL : http://www.myria.be/files/Belgique-Maroc-50-annees.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.</p> <p>***<i>Source</i> : MANÇO Altay, « Approche sociodémographique de l'immigration turque en Belgique dans ses rapports aux autres populations », document de travail, IRFAM (Institut de recherche, formation et action sur les migrations), 2014. URL : http://irfam.org/assets/File/rechaction/Analyse%2012_2012_Approche_sociodemographique_de_l'immigration_turque_en_Belgique_dans_ses_rapports_aux_autres_populations-A_Manco_IRFAM.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.</p> <p><i>Source</i> : compilations des auteurs.</p>					

Allemagne et 51 % sont allemandes⁵⁵. On ne connaît pas encore l'étendue des changements apportés par l'année 2015 en Allemagne. Mais en Suède, où les données sont disponibles et où la population d'origine étrangère a gagné sept points de pourcen-

STATISTIQUES SUR LES POPULATIONS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Contrairement aux flux migratoires, les populations d'origine étrangère n'ont fait l'objet d'aucune règle d'harmonisation. Les États qui produisent des statistiques sur leurs populations d'origine étrangère le font chacun à leur manière.

En France, la population d'origine étrangère comprend les immigrés (nés à l'étranger encore de nationalité étrangère ou devenus français) et les personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Les chiffres de 2011 proviennent d'une estimation réalisée à partir de l'enquête « Famille et logements ». Depuis une dizaine d'années, l'INSEE recueille, dans ses grandes enquêtes (hors enquêtes annuelles de recensement), le pays et la nationalité de naissance des parents.

En Allemagne, les données proviennent des *Mikrozensus* annuels depuis 2005. Deux définitions sont en usage : une définition étroite qui ajoute, tous les ans, aux immigrés, les étrangers et naturalisés allemands nés en Allemagne, et une définition élargie, rendue possible grâce à l'inclusion, tous les quatre ans, d'une question sur la nationalité des parents avant leur venue en Allemagne.

Au Royaume-Uni, les recensements collectent, depuis 1991, des informations de type ethno-racial mêlant la couleur de peau et les pays ou grandes régions du monde. Les individus qui se sont affiliés à des groupes ethno-raciaux sont classés selon qu'ils sont nés au Royaume-Uni ou à l'étranger. Les personnes nées au Royaume-Uni peuvent donc appartenir à plusieurs générations.

En Autriche, les données sont tirées des *Mikrozensus* depuis 2008. Elles ajoutent aux immigrés (nés à l'étranger de deux parents nés à l'étranger) les personnes nées en Autriche de deux parents nés à l'étranger.

Grâce à leurs registres de population, les pays du nord de l'Europe sont en capacité de fournir tous les ans des données sur les origines « ethniques », à partir de la filiation. C'est le cas des Pays-Bas depuis 1996. Ils ajoutent aux immigrés, qui chez eux rassemblent les personnes nées à l'étranger d'au moins un parent né à l'étranger, les enfants d'au moins un parent immigré.

Au Danemark, ces statistiques sont produites depuis 1980. Les immigrés y sont ceux qui sont nés à l'étranger de deux parents nés à l'étranger ou de nationalité étrangère. S'y ajoutent les personnes nées au Danemark dont les deux parents sont soit immigrés soit descendants d'immigrés ayant conservé une nationalité étrangère. Sont donc inclus des petits-enfants d'immigrés.

La Suède publie des données sur les populations d'origine étrangère depuis 2002. Ces données ajoutent aux immigrés (nés à l'étranger, tout simplement) les enfants nés en Suède de deux parents immigrés et, dans quelques tableaux, ceux nés d'un seul parent immigré (voir tableau 8 ci-contre).

Il n'existe pas en Belgique de recueil systématique des informations utiles. Quelques estimations ont été effectuées, ajoutant aux étrangers et naturalisés nés à l'étranger, une évaluation des nés en Belgique d'origine étrangère. ■

55. Données du *Mikrozensus* 2014.

tage en 10 ans (29,6 % fin 2015), on voit apparaître des minorités liées aux flux récents qui ne sont plus tout à fait négligeables. Le nombre de Syriens ⁵⁶ y a été multiplié par près de huit en trois ans et la population d'origine syrienne atteint 127 000 personnes au 1^{er} janvier 2016. Jusqu'au début des années 2000, il y avait très peu d'Érythréens ; début 2016, la Suède a dénombré 27 000 personnes de cette origine. En Suède, comme en Autriche et en Allemagne, on compte une importante population originaire de l'ex-Yougoslavie.

En France, en 2011, les personnes originaires d'Afrique (sur deux générations) dominent avec 5,1 millions de représentants. La minorité la plus importante est celle originaire d'Algérie (1,9 million), devant celle d'origine marocaine (1,4 million), la population d'origine maghrébine totalisant 3,8 millions d'individus. La France compte 1,3 million de Subsahariens et la seconde implantation turque de l'Europe occidentale derrière l'Allemagne (500 000) ⁵⁷. La population d'origine turque est sans doute la plus importante d'Europe avec près de 4,5 millions de personnes.

Émergence

Les diasporas, possible menace pour la cohésion sociale des pays d'accueil

Si l'accroissement de la *diaspora* réduit les coûts économiques de la migration, il peut accroître les coûts sociaux dans la société d'accueil. En effet, la formation de larges *diasporas* peut, sur longue période, dans certains pays, avoir un impact négatif sur l'estime mutuelle, la confiance nécessaires au fonctionnement d'une société coopérative et sur la primauté du modèle social ⁵⁸ de la société d'accueil, contesté par des modèles sociaux alternatifs apportés par les *diasporas*. Il peut s'agir là d'un paradoxe puisque les migrants quittent parfois leur pays pour échapper aux effets du modèle social non performant de leur pays d'origine mais ont tendance à le reproduire dans les sociétés d'accueil vers lesquelles ils migrent.

Outre les complications, sinon les crises, qu'elles peuvent générer dans les pays d'accueil, les *diasporas* peuvent également avoir une influence politique sur la prise en charge de certaines questions.

Incertitudes majeures

1. Des diasporas assimilées dans les pays d'accueil ou intégrées dans des sociétés multiculturalistes ?

L'absorption des *diasporas* nécessiterait une croissance très modérée de celles-ci afin que l'assimilation ou la fusion dans un modèle commun ait le temps d'opérer. À cet égard, l'option multiculturaliste prônée par l'UE et pratiquée plus ou moins ouvertement pose problème. Le multiculturalisme repose sur l'idée d'une coexistence de différentes cultures au sein d'un même pays, mais pose la question des identités nationales et le risque du communautarisme. Si les Bangladais forment une commu-

56. Il s'agit ici de données sur la nationalité.

57. TRIBALAT Michèle, « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011 », *Espace populations sociétés*, n° 1-2, 2015. URL : <http://eps.revues.org/6073>. Consulté le 18 juillet 2016.

58. Par modèle social, Paul Collier entend la combinaison des institutions, des règles, des normes et organisations d'un pays. COLLIER Paul, *op. cit.*

nauté bangladaise, les Somaliens, une communauté somalienne, alors les autochtones deviennent des Anglais et c'est la voie royale pour « l'Angleterre aux Anglais »⁵⁹ ou pour « La France aux Français »...

2. Quels risques associés à un départ massif des membres des *diasporas* ?

Des retours massifs de migrants dans leur pays d'origine peuvent constituer un facteur de déstabilisation à plusieurs titres : les envois de fonds dont le pays bénéficiait (équivalents à 40 % du PIB au Tadjikistan, par exemple) se réduisent ; les jeunes hommes qui constituent majoritairement ces migrants viennent grossir les rangs des inactifs, puisqu'ils avaient précisément émigré pour trouver du travail ; enfin, des groupes malintentionnés peuvent profiter de la frustration engendrée par leur retour non planifié et leur inactivité.

Synthèse

Les évolutions des *diasporas* en Europe dépendront de deux facteurs majeurs : leur volume (au niveau de l'UE et de chaque pays) et leur degré d'intégration. Ces deux facteurs sont liés : en règle générale, moins une *diaspora* est intégrée dans un pays, plus elle est attractive pour les migrants.

Les *diasporas* pourraient donc continuer à croître dans les pays où elles sont déjà développées historiquement, notamment si elles sont peu intégrées. Néanmoins, il est aussi possible d'envisager un renforcement des politiques d'intégration des membres des *diasporas* par les pays d'accueil, en lien avec les attentes des opinions publiques. Les *diasporas* seraient alors affaiblies et moins attractives que celles présentes dans des pays tiers.

Évolution des opinions publiques sur l'immigration en Europe

Les habitants des pays européens sont régulièrement interrogés sur la perception qu'ils se font de l'immigration. Ces opinions publiques peuvent avoir des impacts majeurs sur l'orientation des politiques publiques et sur la cohésion sociale.

Tendances lourdes à l'horizon 2030

1. Une dégradation forte et généralisée de l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration

Les opinions publiques sur l'immigration en Europe sont assez sévères et ont évolué défavorablement, notamment dans les pays confrontés à une immigration irrégulière très importante en 2015. C'est particulièrement visible dans des pays très ouverts à l'immigration comme l'Allemagne et la Suède, mais aussi depuis plusieurs années en Grèce, en Italie, en France et en Grande-Bretagne, comme le montre une enquête du Pew Research Center de 2014⁶⁰. Dans beaucoup de pays, on est dubitatif sur son

59. *Ibidem*.

60. WIKÉ Richard, « In Europe, Sentiment against Immigrants, Minorities Runs High », Pew Research Center, *Fact Tank*, 14 mai 2014. URL : <http://www.pewresearch.org/fact-tank/2014/05/14/in-europe-sentiment-against-immigrants-minorities-runs-high/>. Consulté le 18 juillet 2016.

rôle dans l'économie, sauf au Royaume-Uni et en Allemagne, pour des raisons différentes : le Royaume-Uni a accueilli de nombreux Européens de l'UE-28 dernièrement et ce n'est pas sur le plan de leur contribution économique que leur présence est contestée ; en Allemagne, les discours sur les besoins économiques induits par la basse fécondité et le vieillissement démographique ont fini par convaincre une bonne partie de l'opinion publique. En 2014, avant que ne soient révélés les « incidents » de la Saint-Sylvestre en Allemagne et d'autres plus anciens en Suède, un lien était déjà fait, dans une majorité ou une grosse minorité de l'opinion publique grecque (51 %), allemande (48 %), italienne (45 %) et française (36 %), entre l'immigration et la criminalité.

Selon l'enquête en ligne omnibus conduite par Ipsos Global @dvisor en juin 2015 dans neuf pays européens ⁶¹, une majorité de personnes (sauf en Suède, en Espagne et en Allemagne) trouvent qu'il y a trop d'immigrants dans leur pays. Elles sont 92 % en Turquie. Seule une minorité des enquêtés ont déclaré que l'immigration avait un impact positif sur leur pays, la majorité considérant au contraire qu'elle place trop de pression sur les services publics.

Les quatre derniers Eurobaromètres enregistrent une hausse importante des préoccupations des Européens sur la question de l'immigration, qui est perçue comme le premier problème pour l'Europe dès mai 2015 et pour leur propre pays en novembre. L'immigration devient même un problème important dans la vie personnelle des enquêtés dans une proportion non négligeable, notamment en Allemagne. En novembre 2015, c'est le cas d'un Allemand sur cinq, une proportion en hausse de 14 points en 18 mois. Les Allemands sont devenus aussi inquiets de la maîtrise des flux par leur pays que par l'Europe. (Voir annexe / graphique 16, p. 51.)

Selon un sondage réalisé par YouGov en Allemagne en janvier 2016, la part des Allemands estimant que trop de réfugiés avaient été accueillis dans leur pays était en hausse de neuf points par rapport à novembre 2015 (62 % contre 53 %) ; le phénomène était plus marqué chez les femmes (de 51 % à 63 %) que chez les hommes (de 55 % à 60 %) ⁶².

Selon deux enquêtes réalisées en 2016 en Suède, 53 % des Suédois placent l'immigration en tête des problèmes les plus importants du pays, soit deux fois plus qu'en 2015, et 70 % trouvent l'immigration excessive, contre 58 % en 2015 et 45 % en 2012 ⁶³.

La dégradation de l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration est directement liée à l'aggravation de la crise migratoire en Europe. Néanmoins, un décalage peut aussi s'observer, selon les pays et les périodes, entre les perceptions et la réalité du phénomène migratoire. Par ailleurs, les enquêtes montrent que les migrations ne sont pas forcément la préoccupation principale des habitants, notamment dans les pays (comme la Grèce) confrontés à des situations économiques difficiles.

61. Dans 24 pays dont 9 européens : Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, France, Grande-Bretagne, Pologne et Suède. *Source* : « Global Views on Immigration: Tracking 2011-2015 », Ipsos Global @dvisor, 2015. URL : <http://fr.slideshare.net/IpsosMORI/ipsos-global-advisor-immigration-2011-2015>. Consulté le 18 juillet 2016.

62. DAHLGREEN Will, « German Attitudes to Immigration Harden Following Cologne Attacks », YouGov, 12 janvier 2016. URL : <https://yougov.co.uk/news/2016/01/12/germans-attitudes-immigration-harden-following-col/>. Consulté le 18 juillet 2016.

63. *Source* : SOM (Samhälle Opinion Medier) et Demoskop.

2. Influence croissante des opinions publiques sur les politiques migratoires

La crise migratoire de 2015 a eu des effets sur ce que les Européens pensent de la gouvernance de leur pays et de celle de l'Europe. Les gouvernants ont fini par se plier aux exigences de leurs opinions publiques lassées par l'ampleur des flux migratoires de 2015, surtout lorsque ces dernières ont manifesté leur exaspération dans leurs votes ou intentions de vote, en Allemagne avec la montée de l'AFD (Alternative für Deutschland), en Suède avec celle des Démocrates suédois et en Autriche avec l'ascension du FPÖ (Freiheitliche Partei Österreichs). Ces trois pays ont annoncé une plus grande fermeté dans la gestion de l'immigration. Les gouvernements essaient donc de prévenir, en reprenant des propositions des partis anti-immigration, sans être sûrs de pouvoir garder la main aux prochaines élections.

L'énervement d'une partie de la population britannique vis-à-vis des flux récents de migrants a aussi joué un rôle indéniable dans le vote en faveur de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE.

3. Grande défiance à l'égard de l'islam, accentuée par le terrorisme

Ce n'est pas seulement le nombre d'arrivants qui préoccupe les Européens, c'est aussi leur affiliation religieuse.

En Allemagne, en France et en Italie, 80 % des individus s'accordaient pour dire que des terroristes se trouvent parmi les immigrants⁶⁴. Selon une autre enquête, en 2016, un Allemand sur deux affirme se sentir « parfois comme un étranger dans son pays » à cause des musulmans, contre un tiers en 2009⁶⁵.

Selon un sondage réalisé par *Die Welt* en mars 2016 auprès de migrants piégés en Grèce par la fermeture de la route des Balkans, 83 % étaient des musulmans sunnites et 68 % voulaient se rendre en Allemagne. Or, en 2014, 57 % des Allemands percevaient les musulmans comme une menace et 61 % jugeaient l'islam incompatible avec la démocratie⁶⁶.

En particulier, en 2016, 42 % des Allemands estimaient que les réfugiés représentent une menace pour la culture et les valeurs de la société allemande (contre 33 % en octobre)⁶⁷. Une enquête menée par ICM pour Channel 4, en avril 2016, auprès de musulmans britanniques, indique que plus de la moitié d'entre eux sont favorables à l'interdiction de l'homosexualité, près de la moitié sont d'accord pour dire que les homosexuels ne devraient pas être autorisés à enseigner, 32 % refusent de condamner

64. « Les Européens et la crise des migrants », sondage IFOP pour la Fondation Jean Jaurès, mars 2016. URL : http://www.ifop.com/media/poll/3343-1-study_file.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

65. BAROTTE Nicolas, « Les idées d'extrême droite progressent en Allemagne », *Le Figaro*, 15 juin 2016. URL : <http://www.lefigaro.fr/international/2016/06/15/01003-20160615ARTFIG00305-les-idees-d-extreme-droite-progressent-en-allemande.php>. Consulté le 18 juillet 2016.

66. VOPEL Stephan et EL-MENOUAR Yasemin, *Religion Monitor: Special Study of Islam*, Bertelsmann Stiftung, 2015. URL : http://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/Projekte/51_Religionmonitor/Religionmonitor_Specialstudy_Islam_2014_Overview_20150108.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

67. « Poll: Germans Increasingly Skeptical of Refugees », *DW (Deutsche Welle)*, 15 janvier 2016. URL : <http://www.dw.com/en/poll-germans-increasingly-skeptical-of-refugees/a-18982943>. Consulté le 18 juillet 2016.

ceux qui usent de la violence contre les personnes qui se moquent de Mahomet, 31 % sont favorables à la polygamie et un quart à l'introduction de la *charia* ⁶⁸.

4. Segmentation sociale des opinions par rapport à l'immigration

Certaines enquêtes traduisent une divergence des opinions en matière de migrations selon les catégories sociales. Ainsi, en 2015, seuls 36 % des Suédois estimaient que leur pays changeait d'une manière qui ne leur plaisait pas, mais cette opinion concernait la moitié des personnes de faible niveau éducatif, contre 27 % des mieux éduqués. De même, en Grande-Bretagne, 54 % des habitants partagent cette opinion, qui concerne 72 % des personnes peu éduquées, contre 46 % des plus éduquées. Par ailleurs, les contrastes sociaux sont partout extrêmement saillants dès qu'il s'agit de l'emploi ⁶⁹.

Incertitude

Quels impacts de l'opinion publique sur la politique migratoire européenne ?

La crise migratoire de 2015 a ébranlé la confiance des Européens dans l'UE. L'accord UE-Turquie négocié par l'Allemagne ne semble pas avoir convaincu les Européens. En tout cas, pas les Allemands, qui étaient 56 % en avril à considérer que cet accord était plutôt mauvais ⁷⁰. De plus, 69 % des Allemands sont hostiles au resserrement des liens avec la Turquie dans la perspective d'une adhésion à l'UE et 79 % considèrent que la Turquie n'est pas un partenaire fiable. Ces désaccords des citoyens européens vis-à-vis des politiques menées à l'échelle communautaire pourraient se traduire, au niveau national, par un renforcement des votes nationalistes qui pourrait entraîner une fragilisation progressive de l'Union.

Synthèse

À l'horizon 2030, les Européens pourraient manifester une intolérance croissante vis-à-vis des flux migratoires jugés trop invasifs. Ils continueraient notamment à craindre les dérives liées à ces flux : terrorisme, coût économique... Néanmoins, cette intolérance pourrait se manifester par vagues, auxquelles les pouvoirs publics répondraient par des mesures plus ou moins ponctuelles.

Des évolutions plus contrastées de l'opinion publique peuvent aussi être envisagées :

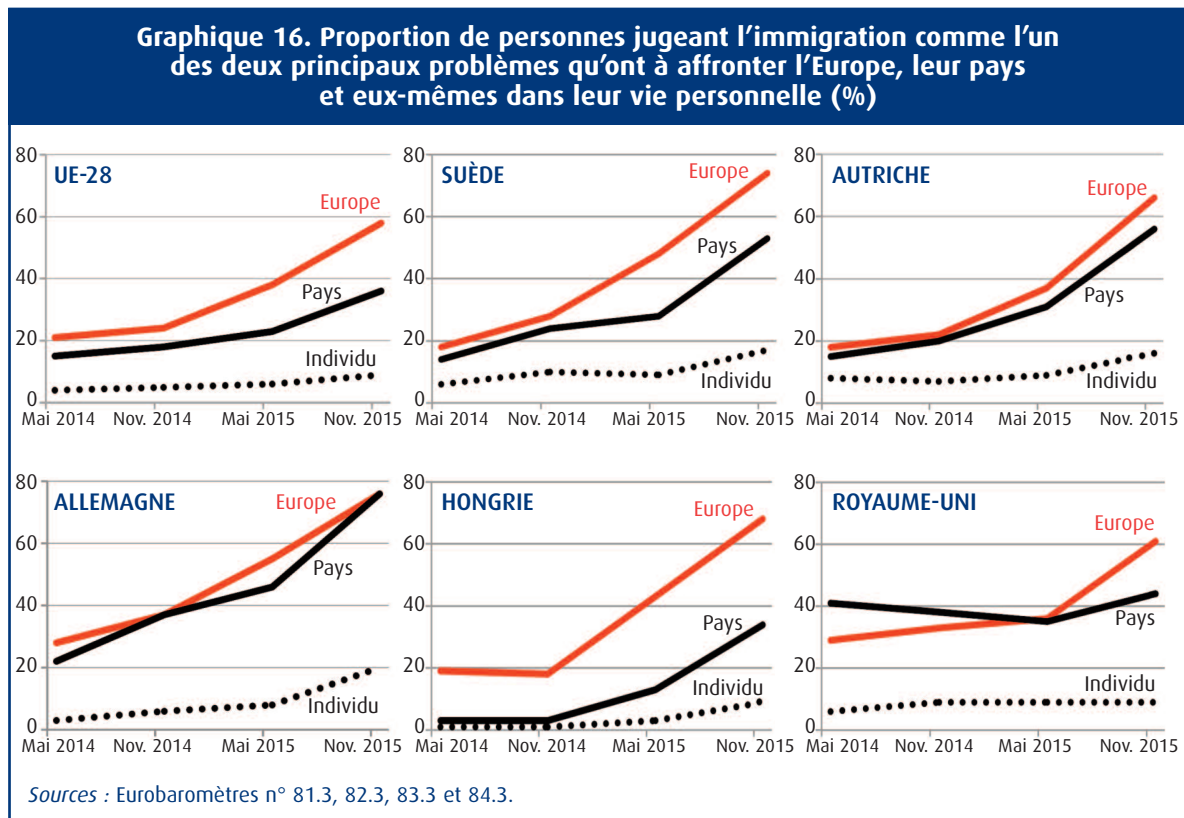
- une segmentation accrue des opinions entre les habitants et / ou entre les pays ;
- une radicalisation des Européens, qui rejetteraient massivement les migrations ; ce mouvement pourrait s'observer d'abord dans un ou quelques pays avant de se diffuser à l'ensemble de la zone.

68. « C4 Survey and Documentary Reveals What British Muslims Really Think », Channel 4, 11 avril 2016. URL : <http://www.channel4.com/info/press/news/c4-survey-and-documentary-reveals-what-british-muslims-really-think>. Consulté le 18 juillet 2016.

69. « Global Views on Immigration: Tracking 2011-2015 », Ipsos Global @dvisor, *op. cit.*

70. « Most Germans Oppose EU Migrant Deal with "Untrustworthy" Turkey – Poll », RT, 8 avril 2016. URL : <https://www.rt.com/news/338940-eu-turkey-german-poll/>. Consulté le 18 juillet 2016.

Annexe



La politique migratoire de l'UE et des pays européens

Tendances lourdes à l'horizon 2030

1. La politique migratoire : une compétence partagée

La politique migratoire est une compétence partagée par l'UE et les États membres. Elle est intégrée au chapitre 2 (« Politiques relatives aux contrôles des frontières, à l'asile et à l'immigration ») du titre V du traité constitutionnel (« Espace de liberté, de sécurité et de justice ») et relève de la procédure législative ordinaire. Elle est donc décidée conjointement par le Parlement européen et le Conseil à la majorité qualifiée⁷¹. Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne sont pas liés par la politique migratoire de l'UE, mais peuvent être associés à certaines décisions (*opt-in*). Bien que l'intégration ne soit pas une compétence européenne et relève uniquement des États, le Parlement et le Conseil peuvent adopter des mesures visant à encourager l'action gouvernementale en matière d'intégration. Le Conseil définit les orientations stratégiques à travers des programmes pluriannuels auxquels sont affectés des financements. L'un d'entre eux est le FAMI (Fonds asile, migration, intégration). Le dernier en date a été voté en mars 2015.

71. Depuis le 1^{er} novembre 2014, il faut un minimum de 55 % des États rassemblant 65 % de la population. La minorité de blocage exige quatre États représentant 35 % de la population.

La politique migratoire européenne comprend la politique des visas et des courts séjours, les conditions de contrôle aux frontières, les conditions de libre circulation des étrangers de pays tiers pour un court séjour et la gestion des frontières extérieures. L'UE a ainsi entrepris une politique de voisinage visant à libéraliser la circulation avec les voisins : les pays des Balkans, à l'exception du Kosovo, sont dispensés de visa ; ce devrait être bientôt le cas de la Turquie et des négociations sont en cours avec le Maroc. La politique migratoire de l'UE s'étend à la politique de l'asile (réfugiés ou protection subsidiaire) et à la protection temporaire, en cas d'afflux massif soudain, ainsi qu'aux normes décidant de l'État compétent pour examiner une demande d'asile ou de protection subsidiaire, et aux conditions de leur accueil. L'UE peut aussi conclure des accords de coopération avec des pays tiers, visant par exemple la réadmission. L'UE définit également les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en provenance de pays tiers, ainsi que les normes en matière de délivrance de visas et de titres de séjour. Elle légifère sur l'immigration clandestine, les séjours irréguliers et l'éloignement.

2. Une politique des droits

Pour l'essentiel, l'UE énonce une série de droits d'entrée, de séjour et de circulation accordés aux étrangers des pays tiers, sous la forme de directives que les États doivent transposer dans leur droit interne ou de règlements d'application directe. Ces droits sont en partie motivés par la conviction de la Commission européenne qu'un certain nombre de pays de l'UE font face ou risquent de faire face à des pénuries de main-d'œuvre, et doivent donc accueillir des populations d'âge actif.

Lorsqu'elle lance un projet législatif, la Commission le prépare souvent par une consultation extrêmement large, suivie de la publication d'un Livre vert. La marge de manœuvre des États, lors de la transposition de directives, provient du caractère élastique de certaines d'entre elles qui ont dû, pour être adoptées avant l'institution de la procédure ordinaire à la majorité qualifiée du Conseil, tenir compte des avis des uns et des autres, laissant une petite marge d'application. C'est le cas de la directive 2003/86/CE sur le droit au regroupement familial, qui a permis à certains États de jouer sur ses conditions d'exercice en posant des clauses d'intégration ou en jouant sur l'âge du conjoint ou la lutte contre les mariages forcés. Les Pays-Bas ont distingué les conditions s'appliquant au regroupement familial et à la formation de famille après immigration et introduit, en 2006, le *civic integration examination abroad* que la France a essayé d'imiter (2007) et qu'elle vient d'abandonner. Mais la directive ne vise que les familles d'étrangers. La directive 2004/38/CE s'attache au droit de libre circulation et de séjour des citoyens de l'Union, et des membres de leur famille. Elle permet de contourner les obstacles mis par les États à la venue de conjoints originaires de pays tiers.

3. Une politique à visée économique qui échappe encore à l'UE

Le seul domaine réservé des États porte sur le volume d'entrées de travailleurs. Si l'UE peut décider des modalités de leur entrée, elle ne peut forcer la main des États sur leur nombre (article 79.5). Ce dernier privilège des États est bien modeste et ne leur donne pas les moyens de contrôler les entrées d'étrangers sur leur marché du travail, qui peuvent se faire après d'autres procédures que la procédure « travailleur »

(regroupement familial, conjoint de résident ayant la nationalité, asile...). Les États se sont jusqu'à présent montrés rétifs à toute communautarisation de la politique d'immigration économique. Quelques directives ont vu le jour sur les travailleurs détachés (1996), les étudiants (2004⁷²), les travailleurs saisonniers (2014), les travailleurs hautement qualifiés (cartes bleues, 2009). Très préoccupée par le déclin démographique et la contraction de la population en âge de travailler, la Commission ne cesse d'encourager, dans ses agendas, une politique plus volontariste afin d'attirer les talents. Elle cherche notamment à faire réviser la directive sur la carte bleue, peu utilisée, afin de la rendre plus attractive⁷³.

4. Des droits sous haute protection des juridictions européennes

Les lois nationales, qu'elles transposent ou non des directives, doivent respecter les diverses chartes et conventions ratifiées au niveau de l'UE et passer la barre des juridictions européennes : la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), rattachée au Conseil de l'Europe, et la Cour de justice de l'UE (CJUE), chargée du contrôle du respect de la législation de l'UE par les institutions européennes et par les différents pays.

La CJUE veille à l'application uniforme du droit européen et, pour cela, est amenée à l'interpréter. Ses décisions sont d'application directe dans les États⁷⁴. Les Pays-Bas ont ainsi subi plusieurs revers. En 2010, la CJUE a aboli les effets de la distinction qu'ils faisaient entre regroupement familial et formation de famille. En 2015, elle a posé des limites à l'exigence de réussite de l'examen d'intégration passé dans le pays d'origine⁷⁵. Les États qui ont essayé d'introduire des mesures d'intégration pour limiter les flux familiaux se trouvent donc en butte à la jurisprudence européenne. Un rapport récent du Conseil de l'Europe rappelle que « toute "mesure d'intégration" visant à décourager le regroupement familial est contraire au droit de l'UE ». Celui-ci est vu, tant par le Conseil de l'Europe que par les instances de l'UE, comme un facteur encourageant l'intégration des étrangers déjà présents. Il doit donc être facilité et non entravé⁷⁶.

72. Une nouvelle directive plus libérale pour les étudiants et les chercheurs est en négociation. Voir « Nouvelles règles de l'UE pour les chercheurs et les étudiants de pays tiers : le Conseil confirme l'accord avec le PE », communiqué de presse du Conseil européen, 26 novembre 2015. URL : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/26-third-country-students-researchers/>. Consulté le 18 juillet 2016.

73. « Revision of the EU Blue Card Directive », fiche d'information de la Commission européenne, 7 juin 2016. URL : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/20160607/factsheet_revision_eu_blue_card_en.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

74. Voir la présentation de la CJUE, URL : http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/court-justice/index_fr.htm ; et de « L'effet direct du droit européen », URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3A114547>

75. PÉTIN Joanna, « Les mesures d'intégration et de regroupement familial des étrangers, précisions utiles de la Cour de justice dans les affaires K. et A. », Réseau universitaire européen dédié à l'étude du droit de l'espace de liberté, sécurité et justice, 23 juillet 2015. URL : <http://www.gdr-elsj.eu/2015/07/23/immigration/les-mesures-dintegration-et-le-regroupement-familial-des-etrangers-precisions-utiles-de-la-cour-de-justice-dans-les-affaires-k-et-a/>. Consulté le 18 juillet 2016.

76. « Intégration des migrants : il est temps que l'Europe prenne ses responsabilités », document thématique, Conseil de l'Europe, 2016. URL : https://www.coe.int/t/commissioner/IP-MigrantIntegration_FRA.pdf. Consulté le 18 juillet 2016.

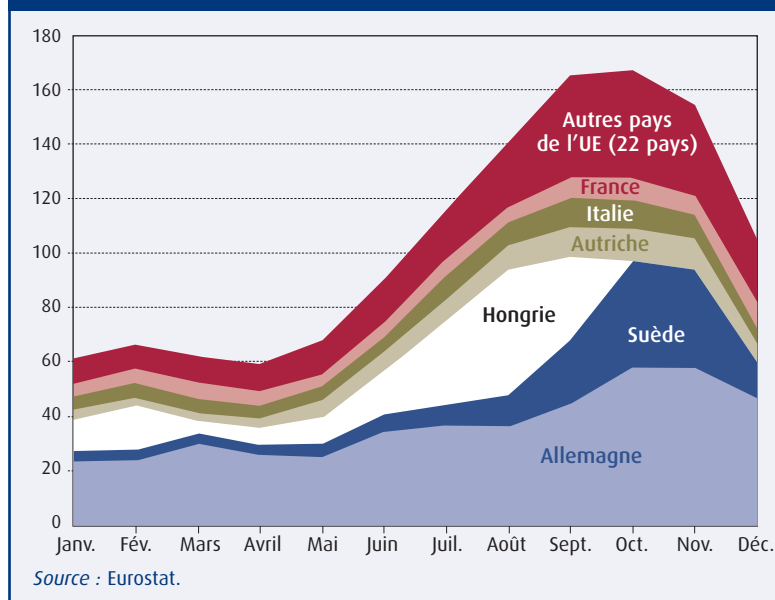
5. Une politique de retour et de reconduite encore inefficace

La directive « Retour » de 2008 a défini un cadre européen légal aux procédures. Cependant, les décisions de non-admission au séjour se concrétisent encore rarement par des retours effectifs. C'est le cas, notamment, à la suite de refus du droit d'asile. La faible efficacité des procédures de retour est un des facteurs incitatifs à la migration. Elle accroît la probabilité de succès d'un projet migratoire, même aventureux⁷⁷. Une clef réside dans la signature d'accords de réadmission-développement avec les pays-sources : 17 ont déjà été signés⁷⁸.

Émergence

La politique migratoire européenne bouleversée par la crise migratoire

Graphique 17. Premières demandes d'asile mensuelles dans les principaux pays receveurs de l'UE-28 en 2015, en milliers



En 2015, 1,3 million de premières demandes d'asile ont été déposées en Europe, contre 563 000 l'année précédente⁷⁹. C'est la Hongrie qui en a reçu le plus en proportion de sa population (1,8 %), devant la Suède (1,6 %), l'Autriche (1 %) et l'Allemagne (0,5 %).

Cette crise migratoire remet en cause la politique communautaire en matière de migrations. En effet, compte tenu du règlement de Dubin, pendant des périodes d'afflux

migratoire important, la responsabilité pèse de façon disproportionnée sur les points d'entrée des États ayant des frontières exposées, comme la Grèce ou l'Italie⁸⁰. En conséquence, la Commission européenne a proposé plusieurs solutions pour s'adapter aux nouvelles conditions migratoires et aux conséquences de la crise des réfugiés :

- 1) Restauration temporaire des contrôles à certaines frontières Schengen internes (Allemagne, Autriche, Suède, Danemark et Norvège).
- 2) Mise en place d'un système de quotas pour redistribuer les migrants concentrés aux frontières externes de l'UE parmi d'autres pays européens d'une façon équitable et solidaire.

77. FRONTEX, *Risks Analysis for 2016*, op. cit.

78. Hong Kong, Macao, Sri Lanka, Albanie, Russie, Ukraine, Ancienne république yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Moldavie, Pakistan, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Turquie, Cap-Vert.

79. Source : Eurostat.

80. MPI (Migration Policy Institute), op. cit.

- 3) Programme d'aide financière d'urgence de 2,4 milliards d'euros, dont 560 millions d'euros accordés à l'Italie et 473 millions d'euros à la Grèce, pour subventionner leurs efforts face à la crise des migrants ⁸¹.
- 4) Installation de *hotspots* aux points d'arrivée clefs en Europe. Ce sont des zones caractérisées par une pression migratoire disproportionnée et des flux migratoires mixtes, où les agences européennes comme Frontex, le BEAA (Bureau européen d'appui en matière d'asile), Europol, et Eurojust peuvent intervenir rapidement et d'une manière intégrée pour atténuer la crise migratoire ⁸². Fin juillet 2016, il existe neuf *hotspots* le long du front grec et italien ⁸³, qui fournissent un soutien opérationnel.
- 5) Signature d'un accord avec la Turquie concernant la gestion des migrants syriens ⁸⁴.
- 6) Programme de secours financier du Fonds régional d'affectation spéciale de l'UE.
- 7) Triplement des budgets des opérations de sécurité aux frontières de Frontex.
- 8) Création d'un corps renforcé de gardes-frontières européens, chargé de gérer et de surveiller les frontières au quotidien, de suivre et d'analyser les risques associés aux flux migratoires, d'intervenir dans des pays tiers voisins, de réaliser des vérifications systématiques d'antécédents pour toutes les personnes traversant les frontières de l'espace Schengen, d'empêcher la criminalité transfrontière et tout acte de terrorisme ⁸⁵.
- 9) Investissements dans des programmes alimentaires mondiaux pour réduire de nouveaux flux de réfugiés et aider les pays d'accueil à gérer ces communautés.

Incertitudes majeures

1. Renforcement ou éclatement de la cohésion communautaire ?

Selon Jean-Claude Juncker, aucun pays de l'UE comme l'Italie ou la Grèce ne devrait faire face seul aux pressions migratoires, et la réponse à cette crise doit être la solidarité et la cohésion entre États européens. Néanmoins, jusqu'à présent, la mise en œuvre des propositions adoptées au niveau de l'UE est restée limitée compte tenu des résistances de certains pays. Il n'existe donc pas, à ce jour, d'approche commune à l'échelle communautaire ni d'application coordonnée des propositions.

Ainsi, le système de quotas est confronté à une forte opposition des nations les plus récalcitrantes d'Europe centrale et orientale, ce qui a ralenti le processus. De

81. PARK Jeanne, « Europe's Migration Crisis », *CFR (Council on Foreign Relations) Backgrounders*, 23 septembre 2015. URL : <http://www.cfr.org/refugees-and-the-displaced/europes-migration-crisis/p32874>. Consulté le 18 juillet 2016.

82. ORAV Anita, « Hotspots and Emergency Relocation: State of Play », *Briefing*, U.S. European Parliamentary Research Service, 4 mars 2016. URL : <https://epthinktank.eu/2016/03/04/hotspots-and-emergency-relocation-state-of-play/>. Consulté le 18 juillet 2016.

83. « State of Play of Hotspot Capacity », Commission européenne, mise à jour du 28 juillet 2016. URL : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state_of_play_-_hotspots_en.pdf. Consulté le 31 juillet 2016.

84. « Déclaration UE-Turquie », Conseil européen, 18 mars 2016. URL : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18-eu-turkey-statement/>. Consulté le 18 juillet 2016.

85. « Un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes pour protéger les frontières extérieures de l'Europe », communiqué de presse de la Commission européenne, 15 décembre 2015. URL : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6327_fr.htm. Consulté le 18 juillet 2016.

même, les *hotspots* sont critiqués car ils pourraient déstabiliser davantage les États fragilisés⁸⁶.

Les remises en cause des conventions et des chartes supranationales concernant les droits des migrants pourraient aussi se multiplier.

L'UE n'a donc pas été en mesure d'atteindre encore un large consensus politique sur les questions d'immigration et de réfugiés, pour deux raisons principales. Premièrement, certains pays européens sont réticents à accueillir les migrants en grand nombre par crainte de conséquences socio-économiques potentielles pour leur population, comme la perte d'emplois, la diminution des salaires, du pouvoir d'achat et par conséquent de la qualité de vie. De plus, les migrants sont perçus comme une menace pesant sur les normes sociales, les valeurs culturelles et religieuses, ainsi que sur l'identité nationale⁸⁷. Les partis nationalistes ou antimigrants voient leur influence croître.

Deuxièmement, beaucoup de pays sont préoccupés par la menace du terrorisme islamiste, et sont peu disposés à accueillir davantage de migrants de confession musulmane. Ceci explique notamment le manque de coopération à l'échelle communautaire autour du dispositif de quotas d'immigration « au nom de l'exercice de leur souveraineté »⁸⁸.

2. Vers une mobilisation accrue de la communauté internationale ?

Jusqu'à présent, la mobilisation de la communauté internationale demeure limitée. Le 9 septembre 2015, le gouvernement australien a annoncé qu'il accueillerait 12 000 réfugiés supplémentaires et leur accorderait un visa permanent en réponse aux conflits en Syrie et en Irak, et qu'il investirait 25 millions d'euros dans l'aide humanitaire. Les États-Unis fournissent également près de 601 millions de dollars US en aide humanitaire essentielle pour les personnes touchées par la guerre en Syrie et ils ont montré leur engagement en faveur d'une réponse globale à long terme, particulièrement à l'Assemblée générale des Nations unies. L'Arabie Saoudite a également offert des visas de travail aux réfugiés.

Ce type d'initiative pourrait encourager une approche plus coordonnée de la communauté internationale, dont dépend la résolution de la crise des réfugiés. La solution de long terme serait naturellement de résoudre les problèmes fondamentaux de la guerre civile, la violence, et l'instabilité politique dans les pays comme la Syrie et la Libye. Toutefois, cela nécessiterait une réponse globale à laquelle l'ensemble de la communauté internationale travaillerait avec un objectif commun.

86. PARK Jeanne, *op. cit.*

87. MAY John F., « Population Policies in Europe », *L'Europe en formation*, n° 3, 2015. URL : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=EUFOR_377_0136. Consulté le 18 juillet 2016.

88. *Ibidem.*

Synthèse

La politique migratoire européenne est principalement une politique de droits, qui laisse un certain nombre de marges de manœuvre aux États. À l'horizon 2030, les politiques migratoires en Europe seront donc déterminées par deux facteurs principaux : la part des compétences mutualisées à l'échelle de l'UE par rapport à celles laissées aux États (ou prises par eux), et le degré de maîtrise des flux migratoires par les politiques.

À l'avenir, les États pourraient chercher toujours plus de moyens de contourner les règles communautaires pour conserver des marges de manœuvre dans la gestion des flux migratoires. On peut envisager la mise en place de politiques migratoires au sein de blocs de plusieurs pays voisins réinstaurant des contrôles à leurs frontières pour maîtriser les flux.

Dans tous les cas, l'efficacité ou non des mesures déjà prises sur la maîtrise des flux migratoires sera déterminante pour l'orientation future des politiques nationales et supranationales.

Conclusion

Ce rapport s'est intéressé essentiellement aux perspectives migratoires qui pourraient avoir des incidences sur les missions des forces armées françaises. Il s'agit donc d'abord de migrations illégales.

Nous mentionnons ici brièvement les points clefs qui nous apparaissent devoir être relevés et sont traités plus spécifiquement dans le cadre du présent rapport. Nous présentons ensuite 10 situations possibles dans lesquelles l'armée française pourrait se trouver engagée d'ici 2030. La probabilité d'occurrence de ces situations est variable, mais il convient sans doute de se préparer à devoir y faire face.

Messages clefs

1) Les pressions migratoires vers l'Europe vont très probablement s'accroître d'ici 2030 compte tenu des évolutions démographiques et de l'insécurité économique et géopolitique des régions avoisinantes. La « crise » migratoire connue actuellement par l'Europe, si elle résulte de phénomènes en partie conjoncturels, pourrait devenir la situation normale à l'horizon 2030.

2) Cette pression migratoire sera très majoritairement africaine compte tenu de la forte croissance démographique attendue dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Les pays francophones de la bande sahélienne sont parmi les pays les plus fragiles et les plus dynamiques démographiquement. Ainsi, la population des pays de la région du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Tchad) pourrait augmenter d'environ 40 % d'ici 2030. Les migrations venues du Moyen-Orient sont moins prévisibles car davantage liées à des crises spécifiques, mais elles pourraient être d'ampleur. Les migrations issues des régions d'Europe hors Union européenne seront sans doute beaucoup moins importantes, hormis si la Turquie connaît une crise économique ou politique.

3) Les *diasporas* expliquent une grande partie de la direction des flux migratoires et devraient continuer à exercer une force d'attraction évidente. De ce point de vue, la sensibilité des différents pays européens aux crises migratoires n'est pas équivalente selon les pays où elles se produisent. On compte par exemple 1,1 million de personnes d'origine pakistanaise en Angleterre-Pays de Galles, mais presque pas de personnes d'origine algérienne, tandis que ces dernières sont 1,9 million dans une France qui compte très peu de population d'origine pakistanaise. Une européanisation de la politique d'accueil des réfugiés ne pourrait qu'atténuer cette spécialisation des flux ou pourrait au contraire être mise en échec à cause de ces spécialisations.

4) L'Europe restera sans doute un continent attractif compte tenu du différentiel de niveau de vie avec les pays sources de migrations. La connaissance des pays d'accueil via les différents moyens de communication à disposition devrait continuer à se développer et à assurer la promotion de la migration. Il faudrait que les mouvements de rejet de l'opinion publique vis-à-vis des étrangers soient massifs pour contrecarrer effectivement les volontés de migrer.

5) Le durcissement des opinions publiques vis-à-vis des migrants semble constituer une tendance lourde dont la traduction se fait dans les urnes, sans que l'on puisse

exclure le développement de manifestations plus violentes de rejet des migrants. Le positionnement vis-à-vis des migrations deviendra un marqueur politique crucial, au niveau européen, mais sans doute aussi au niveau des États. Si les politiques migratoires communautaires s'imposent aux États, les opinions publiques qui ne les approuvent pas ne pourront que s'opposer à l'Europe (comme en témoigne le Brexit).

6) La politique d'ouverture de l'Union européenne aux migrations se trouve aujourd'hui confrontée à un paradoxe : le maintien d'une croissance économique fondée sur l'augmentation de la population active incite à ouvrir les frontières, mais l'intégration des populations immigrées devient de plus en plus difficile socialement et donc politiquement, notamment (mais pas uniquement) dans les situations de faible croissance économique, de chômage et de tensions sur le financement des systèmes de protection sociale. Ainsi, le solde naturel de l'UE-28 a été négatif en 2015, un phénomène qui s'observe depuis 20 ans dans certains pays comme l'Allemagne. Sans les migrations enregistrées depuis 1960, il y aurait 12,4 millions d'habitants en moins en Allemagne, soit 16 % de la population. Pourtant, en 2016, 62 % des Allemands estiment que trop de réfugiés ont été accueillis dans leur pays.

7) L'ampleur des migrations vers l'Europe dépendra en partie de l'attractivité d'autres régions de destination pour les flux de migrants et donc de la capacité des pays d'accueil actuels à le rester (ou non), ainsi que du potentiel éventuel de nouveaux pays d'accueil. Au regard des flux actuels, une attention soutenue devrait notamment être portée aux capacités d'attraction ou au contraire de reflux des pays du Golfe et de l'Afrique du Sud. Les pays du Golfe hébergent ainsi plus de la moitié des émigrés turcs et 3,5 millions de migrants pakistanais. À un moindre degré, il est également important de prendre en compte le niveau d'ouverture de la fédération de Russie (flux du Caucase et d'Asie centrale).

8) Les perspectives politiques et économiques de la Turquie et de l'Égypte auront des impacts majeurs sur la pression migratoire vis-à-vis de l'Europe. Ces pays, aux populations croissantes, sont soumis à des pouvoirs forts qui maintiennent la cohésion sociale. Des crises politiques ou économiques entraîneraient des départs massifs de population (notamment, sans doute, celles des populations étrangères ou ethniquement marquées et minoritaires, comme les Kurdes par exemple).

9) Une attention soutenue devrait être portée à l'Algérie, qui ne compte que 40 millions d'habitants, mais qui connaît depuis une dizaine d'années un regain de fécondité (+ 20 % entre 2006 et 2015), dont la stabilité économique est menacée par les prix bas du pétrole et dont la stabilité politique pourrait être aussi remise en cause à l'occasion de la succession du président Bouteflika. Un effondrement de l'Algérie, même s'il est peu probable, ouvrirait une route migratoire vers l'Europe, et spécifiquement vers la France, non seulement pour les Algériens, mais également pour les migrants subsahariens.

10) L'intrication entre les problématiques migratoires et sécuritaires n'a aucune raison de s'atténuer. Les situations qui conduisent à la migration illégale ont de nombreux points communs avec celles qui conduisent au radicalisme politique ou religieux, et aujourd'hui, principalement, au terrorisme islamiste. Ceci alimentera nécessairement une imbrication des mouvements terroristes dans les mouvements migratoires. En retour, le contrôle des flux et la traçabilité des parcours des individus deviendront

de plus en plus cruciaux et seront réclamés par les opinions publiques. Les tensions entre préoccupations sécuritaires et respect des libertés individuelles devraient s'accroître et devenir structurantes pour l'armée. Les frontières entre sécurité intérieure et sécurité extérieure devraient continuer à s'estomper.

Typologie des situations dans lesquelles l'armée française pourrait se trouver impliquée à l'horizon 2030

1) Sécurisation des frontières de l'Europe et gestion de camps de transit

Les camps de transit pourraient s'étendre de manière conséquente si les flux devenaient très importants et si l'Europe ne pouvait ni ouvrir largement les frontières, ni se contenter d'interdire l'accès au territoire (risque humanitaire). La pression des opinions publiques en faveur d'une réponse forte à la pression migratoire pourrait pousser à accroître le rôle dévolu à l'armée aux frontières. La gestion de camps de transit, de plus en plus permanents pour des populations nombreuses et mélangées, pourrait réclamer une implication ponctuelle (en cas d'émeutes ou de manifestations violentes) ou plus pérenne, en lien avec les forces de sécurité traditionnelles, les opérateurs humanitaires et divers acteurs de la société civile. L'articulation des rôles et missions de chacun des acteurs nécessitera une réflexion de la part des forces armées.

2) Afflux massif et brutal de migrants venus des pays du Golfe

Une crise économique ou politique dans un ou des pays du Golfe entraînerait un arrêt de l'attractivité migratoire de cette zone avec un possible report sur l'Europe des migrations d'hommes jeunes en quête de travail. Ces flux pourraient contribuer à déstabiliser le Proche et le Moyen-Orient (Jordanie, Liban, etc.) et se traduire par une crise migratoire similaire à celle connue actuellement en provenance de la Syrie et de l'Irak.

3) Effondrement de l'Algérie entraînant une déstabilisation de la région

Une déstabilisation de l'Algérie (politique, économique, sociale) ouvrirait une route migratoire vers l'Europe, d'une part de jeunes Algériens (d'abord les jeunes les plus éduqués) et, d'autre part, des migrants du Sahel. L'Algérie, nouvelle Libye, deviendrait la proie de réseaux islamistes. La France se retrouverait en première ligne à la fois pour la gestion, y compris sécuritaire, des flux, mais également pour intervenir (sans doute indirectement) dans la sécurisation de la zone. Le départ des élites algériennes accentuerait le risque d'une radicalisation politique.

4) Effondrement de la Turquie entraînant une déstabilisation de la région

Un effondrement de la Turquie, s'il est peu probable, aurait des conséquences importantes sur les flux migratoires. Les populations immigrées actuellement en Turquie se tourneraient vers l'Europe, et de nombreux Turcs eux-mêmes, notamment les populations jeunes et éduquées (nombreuses), seraient incités à migrer en Europe. Les Kurdes, aujourd'hui intégrés économiquement et politiquement, s'ils se trouvaient dans un cadre politique plus incertain et anxiogène, seraient sans doute éga-

lement nombreux à choisir l'émigration. Les *diasporas* turques en Europe faciliteraient ces mouvements. Outre les réactions de rejet des opinions publiques européennes, ce mouvement de départ des élites pourrait avoir comme conséquence une radicalisation du pouvoir politique turc ou son délitement.

5) Externalisation par l'Union européenne de la gestion des migrants par des pays tiers

L'externalisation de la gestion des migrants, qui existe de façon bilatérale ou dans le cadre d'accords comme ceux signés par l'UE et la Turquie, pourrait se développer, car elle serait une réponse à distance aux réticences de l'opinion publique européenne vis-à-vis de migrations importantes. Outre la Turquie, les pays qui semblent aujourd'hui les mieux placés pour jouer ce rôle sont sans doute l'Égypte et le Sénégal. Dans ce cadre, les armées de l'UE pourraient assurer des interventions militaires dans ces pays pour contribuer à la gestion des migrants, ou des formations, et sans doute des missions de surveillance et de renseignement.

6) Le Sénégal déstabilisé par les flux migratoires

La pression accrue sur les ressources dans les pays d'Afrique de l'Ouest peut accentuer la fonction traditionnelle du Sénégal comme plaque tournante des migrations dans la région. Avec des flux potentiellement explosifs compte tenu des évolutions démographiques attendues, de la dégradation des écosystèmes et de la faiblesse de la diversification économique, la situation pourrait devenir intenable et violente au Sénégal, posant la question d'une intervention de l'armée française.

Sur ce thème, voir également le rapport n° 1 de l'Observatoire, sur les impacts du changement climatique sur les flux migratoires, paru en mai 2016 ⁸⁹.

7) Essor rapide et massif de l'islamisme radical et terroriste au sein des populations migrantes vers l'Union européenne

L'arrivée de terroristes islamistes (de même que le retour des jeunes Européens partis faire le *djihad*) pourrait être de plus en plus difficile à identifier si ces derniers se fondent dans des flux importants de migrants (comme ceux de 2015). L'armée pourrait alors se retrouver amenée à diversifier ses approches pour repérer les personnalités potentiellement dangereuses parmi les migrants. Cela supposera sans doute des coopérations actives avec les pays d'origine ou de transit, et le développement d'approches et de techniques variées pour repérer les profils les plus à risque. L'armée pourrait voir son rôle accru en France pour gérer un potentiel terroriste interne croissant, notamment la situation créée par un retour massif des combattants français pour le *djihad*.

89. ALEX Bastien et GEMENNE François, *Impacts du changement climatique sur les flux migratoires à l'horizon 2030*, Paris : DGRIS, Rapport de l'Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie, n° 1, mai 2016.

8) Rétablissement des frontières par des blocs de pays au sein de l'UE-28

Si la crise migratoire s'accroît et ne donne pas lieu à une réponse adaptée à l'échelle de l'Europe de Schengen, le rétablissement des frontières qui voit aujourd'hui le jour pourrait s'accroître. Au-delà d'un scénario de rétablissement des frontières nationales (le scénario le plus simple, mais difficilement acceptable car symbolisant l'échec politique de la construction européenne), on peut également envisager des frontières orchestrées par des blocs de pays ayant une approche homogène des questions migratoires (par exemple : Hongrie-Autriche-Pologne ; Suède-Danemark-Pays-Bas ; Europe des 6-Espagne-Portugal...). L'armée française serait alors amenée à jouer son rôle dans la protection des frontières, en partenariat avec ces pays.

Conclusion

Les situations brièvement décrites ici ne couvrent pas l'ensemble du champ des possibles mais illustrent la diversité des cadres dans lesquels l'armée peut être amenée à intervenir. Il s'agit donc d'autant de situations auxquelles le ministère de la Défense devrait se préparer. Ceci suppose bien sûr de préciser davantage ces types de situation et leurs implications possibles. Cela suppose également un travail de réflexion spécifique, qui dépasse largement le cadre de cet Observatoire, sur chacune de ces situations, pour répondre aux questions suivantes :

- Le ministère de la Défense est-il concerné par cette situation ? A-t-elle des impacts potentiellement importants sur ses missions, et sur ses modalités d'intervention et de fonctionnement ?
- Quel est aujourd'hui le degré de maîtrise de ce type de situation par le ministère ? Que peut-il faire pour l'accroître ? Quelles en seraient les conséquences en matière de compétences et de budget ?
- Au regard de ces éléments et des missions du ministère, quel est son positionnement et quelle est donc sa doctrine sur le sujet ?
- Quelles stratégies (objectifs, modalités) mettre en œuvre pour garantir la cohérence entre le positionnement du ministère et les situations dans lesquelles il pourrait se trouver ?

Répondre à ces questions revient à engager une réflexion stratégique sur les enjeux migratoires. Au niveau opérationnel, les forces armées doivent se préparer à mener une réflexion à plusieurs niveaux : au-delà du migrant lui-même, dont les différents statuts potentiels vont influencer sur la manière dont les forces armées appréhenderont leur mission, le ministère de la Défense devra s'intégrer au sein d'un système d'acteurs divers, étatiques et non étatiques (forces de sécurité, organismes publics chargés de l'accueil des immigrants, organisations non gouvernementales...), sur le territoire national et à l'extérieur, et réfléchir précisément au périmètre des missions qui lui seront confiées. Cette réflexion aura des conséquences au niveau capacitaire, budgétaire, mais également juridique et éthique. ■

Pourquoi un Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie ?

Les 30 prochaines années seront le théâtre d'importants changements démographiques, susceptibles d'accroître les risques de tensions et de crises à travers le monde. Dans un souci de préservation de ses intérêts, la France est directement concernée par l'étude des implications géostratégiques des transformations démographiques en cours et à venir. Flux migratoires, urbanisation croissante de la planète, pression sur les ressources naturelles (eau, énergie, ressources alimentaires), vieillissement de la population pourraient venir nourrir les conflits de demain et modifier le format comme les missions des forces armées françaises.

La DGRIS a besoin d'une expertise sur les enjeux géopolitiques des évolutions démographiques, dans le cadre notamment de ses travaux de prospective. Il s'agit également d'apporter un éclairage sur les tendances de long terme aux différents bureaux géographiques, ainsi qu'au Département de la stratégie de défense.

Les travaux proposés dans le cadre de l'Observatoire s'attachent à analyser les conséquences des évolutions démographiques en matière de changements d'équilibres géopolitiques et de conflits potentiels, et à en imaginer les futurs modes de médiation / résolution possibles pour les forces armées.

L'Observatoire produit des rapports trimestriels sur des thèmes choisis par la DGRIS. Chaque rapport propose une analyse prospective rigoureuse conduite conjointement par des démographes et des géopolitologues.

La réalisation de cet Observatoire a été confiée à un consortium réunissant Futuribles et l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). ■

Les rapports de l'Observatoire des enjeux politiques de la démographie sont publiés par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

Conception graphique et secrétariat de rédaction : Stéphanie Debruyne (Futuribles)

Crédits photographiques : pictogramme planète © Liu Zishan / Shutterstock ;
loupe © James Weston / Shutterstock

© DGRIS, 2016

Publié le 1^{er} août 2016

